

# UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*



**Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle**

## ***Pacte de Partenariat pour la transformation du système d'éducation de base aux Comores***

***Endossé par le Groupe Local des Partenaires de l'Education***

26 juin 2023

# Sommaire

	Pages
<b>I. Introduction.....</b>	4
<b>II. Présentation générale de la réforme prioritaire.....</b>	6
II.1 Justificatif.....	8
II.1.1 <i>Une baisse de la couverture scolaire globale du système</i>	8
II.1.2 <i>Des inégalités de genre non résolues</i>	11
II.1.3 <i>Efficacité interne du système éducatif en deçà des attentes</i>	13
II.1.4 <i>Faible qualité des acquis scolaires</i>	15
II.1.5 <i>Une inadéquation des formations initiale et continue, ainsi que des curricula</i>	17
II.1.6 <i>Une répartition et utilisation inefficace des enseignants</i>	18
II.1.7 <i>Un besoin de renforcer la planification et gouvernance du secteur</i>	19
II.2 Les principales orientations de la réforme .....	20
II.3 Les principaux champs d'actions.....	22
<b>III. Facteurs favorables.....</b>	27
<b>IV. Réaliser la transformation du système éducatif.....</b>	30
IV.1 L'alignement des ressources des partenaires et appui du GPE.....	30
IV.2 Les rôles et responsabilités des pays partenaires.....	30
IV.3 Les financements et autres dispositifs du GPE à mobiliser.....	31
IV.4 L'articulation du processus de planification sectorielle	31
<b>V. Suivi et évaluation.....</b>	32
V.1 La théorie du changement.....	32
V.2 Les indicateurs de suivi.....	35
V.3 La description des évaluations ou des revues.....	36
V.4 Les mécanismes pour un apprentissage partagé.....	36
<b>VI. Annexes.....</b>	37
VI.1 Déclaration d'endossement des Partenaires .....	37
VI.2 Etat des projets en cours d'exécution .....	39
VI.3 Tableaux et graphiques .....	41

## Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etude de Premier Cycle
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEA	Certificat d'Aptitude à l'Enseignement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CIPR	Circonscription d'Inspection Pédagogique Régionale
CM2	Cours Moyen 2ème année
CEI	Coefficient d'Efficacité Interne
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie
CP1	Cours Préparatoire 1ère année
DGPEP	Direction Générale de la Planification, des Etudes et des Projets
DGPPE	Direction Générale de la Politique et des Programmes d'Enseignement
	Enquête Démographique et de Santé couplée avec l'enquête à Indicateurs Multiples
EDSC-MICS	aux Comores
EPPE	Education et Protection de la Petite Enfance
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
GCTI	Groupe Consultatif Technique Indépendant
GLPE	Groupe Local des Partenaires de l'Education
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat Mondial pour l'Education : PME)
ICH	Indice de Capital Humain
IFADEM	Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres
IFERE	Institut de Formation Et de Recherche en Education
IGEN	Inspection Générale de l'Education Nationale
ISU	Institut de Statistique de l'UNESCO
KIX	Knowledge and Innovation Exchange
MENERSFIP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (abréviation utilisée : MEN)
NIS	Numéro d'identification scolaire
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
PTF	Partenaire Technique et Financier
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RSCE	Revue Sectorielle Conjointe de l'Education
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
STEM	Science, Technology, Engineering and Mathematics
STP	Secrétariat Technique Permanent
SUFOP	Service Universitaire de Formation Permanente
TES	Transformation de l'Education
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre

## I. INTRODUCTION

Le présent Pacte de Partenariat soutient la réforme prioritaire qui vise à «*Améliorer l'enseignement et les apprentissages pour garantir aux enfants comoriens une éducation de base de qualité, équitable, inclusive et résiliente*». Cette réforme prioritaire se positionne comme une composante intégrante du futur Plan Sectoriel de l'Education (PSE) 2030 et s'inscrit dans le cadre du quatrième objectif de développement durable (ODD 4) : « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous », objectif envers lequel l'Union des Comores reste pleinement engagée.

Le présent document a été élaboré par le Ministère de l'Education Nationale, suivant un processus consultatif et participatif, avec l'appui du Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) qui réunit les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers (PTFs), la société civile y compris notamment les syndicats des enseignants, ainsi que les ONGs qui concourent directement ou indirectement au développement de la politique éducative du pays. Cette dynamique partenariale a favorisé grandement la concertation et la collaboration afin de disposer d'une vision commune sur la transformation du système éducatif du pays au regard des orientations politiques du gouvernement visant à faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030 à travers le développement de son capital humain.

Pour impliquer toutes les parties prenantes, des réunions ont aussi été organisées au sein du Ministère de l'Education Nationale, dans les îles et dans les Circonscriptions d'Inspection Pédagogique Régionales (CIPRs) avec les responsables des différents départements.

Le Pacte de partenariat constitue une étape importante qui servira à la préparation du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) 2030. La réforme prioritaire émane des besoins et des priorités politiques nationales et sectorielles qui sont reflétés dans (i) la nouvelle Loi N° 20-034/AU du 29 décembre 2020 qui a posé les jalons des réformes parmi lesquelles l'intégration dans le système éducatif du niveau préélémentaire de trois années d'études qui ciblent les enfants de 3 à 5 ans et l'éducation élémentaire qui comporte 5 années d'études dont l'âge de fréquentation est de 6-10 ans au lieu de 6-11 ans, (ii) le Plan Comores Emergent à l'horizon 2030, (iii) la Déclaration nationale d'engagements du Chef de l'Etat pour la Transformation de l'Education (TES). Le Pacte de partenariat est aussi nourri par d'autres études comme les rapports des consultations nationales sur la transformation de l'éducation, de la revue sectorielle conjointe de l'éducation (RSCE) 2023, le rapport UNICEF de 2021 sur l'assiduité des enseignants et temps d'enseignement dans les écoles primaires aux Comores, et l'évaluation virtuelle du système d'enseignement pré-universitaire des Comores réalisée par la Banque Mondiale en 2021, ainsi que les données qui ont été à la base de l'élaboration du diagnostic de type carte scolaire en ligne avec les résultats stratégiques retenus dans l'analyse des facteurs favorables. Il prend en compte les observations et commentaires du Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI) sur l'analyse des facteurs favorables.

Pour l'élaboration du Pacte de partenariat, un examen initial du système éducatif au regard des quatre facteurs favorables à la transformation du système éducatif a été réalisé sur la base des données et éléments factuels et partagé avec toutes les parties prenantes pour une validation au cours des réunions du GLPE. L'exercice a mis en évidence les difficultés auxquelles est confronté le système éducatif comorien pour chaque facteur favorable. Au terme de ce processus, trois résultats stratégiques ont été adoptés. Il s'agit de l'Egalité de genre, l'Apprentissage et l'Enseignement de qualité à partir desquels une haute priorité a été accordée aux facteurs favorables suivants : (a) Données et éléments probants, (b) Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre, et (c) Volume, équité et efficacité des dépenses publiques consacrées à l'éducation.

Le système éducatif comorien est confronté à des faiblesses constatées à plusieurs niveaux : (i) le système d'information et de gestion de l'éducation, (ii) l'insuffisance et la qualité du service éducatif essentiel offert aux usagers du système (infrastructures, équipements, enseignants, encadrement pédagogique, matériels didactiques et pédagogiques, etc.), (iii) les disparités, les iniquités et l'inclusion et, enfin, (iv) l'incapacité du budget de l'Etat à soutenir le fonctionnement. Ainsi, tous ces facteurs induits par les contraintes de tout genre représentent certainement des obstacles qui rendent difficile la transformation du système éducatif. De ce fait, un appui considérable pour répondre à ces défis de taille favorisera la mise en œuvre de toutes les réformes susceptibles d'impacter significativement les résultats des apprentissages pour un changement significatif au sein du système éducatif comorien.

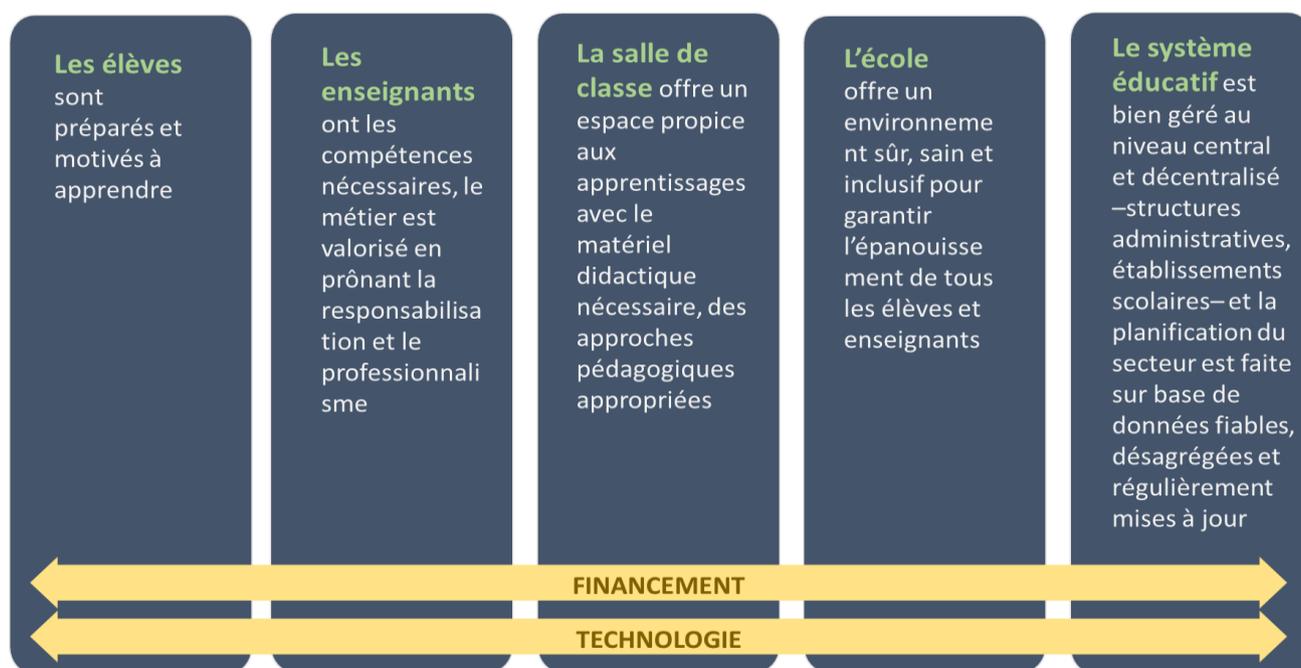
Le présent document, s'inscrivant dans le nouveau modèle opérationnel du GPE 2025, servira ainsi de base pour la mobilisation de toutes les ressources (publiques, des partenaires en particulier le GPE) en faveur de la réforme prioritaire.

## II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉFORME PRIORITAIRE

La réforme prioritaire vise à *«Améliorer l’enseignement et les apprentissages pour garantir aux enfants comoriens une éducation de base de qualité, équitable, inclusive et résiliente»*.

Le choix de cette réforme a été fait au regard des priorités et de la volonté du gouvernement de réformer le système éducatif. Elle est identifiée sur la base : (i) d’un diagnostic de type carte scolaire réalisé à partir des données récentes disponibles, (ii) de l’analyse des facteurs favorables à la transformation du système et (iii) des études, rapports et évaluations menés récemment, y compris le rapport de la revue sectorielle conjointe de l’éducation 2023 et le rapport l’évaluation virtuelle du système d’enseignement pré-universitaire des Comores réalisée par la Banque Mondiale en 2021. Les problématiques liées à l’égalité du genre, l’inclusion, l’équité et les inégalités en matière d’éducation ont été examinées de manière transversale, en particulier par rapport à la situation post-COVID-19.

Les piliers de la réforme concernent : l’élève, l’enseignant, la salle de classe, l’école, le système et, de façon transversale, le financement public du secteur et les Technologies d’Information et, de Communication en Education (TICE). L’intervention sur l’ensemble croisé de ces piliers contribuera à améliorer les conditions d’enseignement et d’apprentissage pour la transformation du système éducatif.



**L’élève**, qui est le centre d’intérêt de toute action éducative, doit être mieux préparé et motivé à **intégrer et poursuivre un apprentissage de base de qualité et résilient aux situations d’urgence**.

**L’enseignant**, étant l’acteur principal de transmission des connaissances, soutenu par les chefs d’établissement et les encadreurs pédagogiques, doit **améliorer ses compétences** académiques et pédagogiques pour assurer un enseignement inclusif de qualité. Cela suppose que le professionnalisme et la responsabilisation des enseignants et des chefs d’établissement soient renforcés. Ces objectifs sont en lien avec le constat observé sur le terrain à propos des établissements réputés, efficaces et performants, qui obtiennent ce statut grâce au rôle collaboratif joué par le chef d’établissement avec son équipe pédagogique

**La salle de classe** doit offrir un espace de qualité propice aux apprentissages pour permettre à l'enseignant de jouer pleinement son rôle pédagogique et à l'élève d'atteindre ses objectifs d'acquisition des connaissances, à travers la disponibilité de matériel didactique et pédagogique approprié avec des conditions d'enseignement et d'apprentissage favorables.

**L'école**, en tant qu'institution d'enseignement, d'éducation et pôle d'attraction communautaire doit offrir un environnement sûr, sain et inclusif pour garantir l'épanouissement des élèves et des enseignants. Cela se fera notamment à travers un programme de construction et de réhabilitation des infrastructures adapté aux normes de construction scolaire, y compris l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, et aux changements climatiques. Il doit aussi garantir la protection et la sécurité des enfants.

**Le système** est l'ensemble constitué par les structures administratives centralisées et déconcentrées, ainsi que les établissements publics et privés d'enseignement et de formation œuvrant à la prestation des services éducatifs. Ainsi, le système éducatif doit être bien géré au niveau central et décentralisé, autant au niveau des structures administratives que des établissements scolaires, et la planification du secteur doit être faite sur la base de données fiables, désagrégées et régulièrement mises à jour. Dans la perspective de transformation, le système aura besoin d'acteurs, à tous les niveaux surtout dans les îles, qui travaillent dans une dynamique « d'agir ensemble » pour être le moteur du changement au lieu des gestionnaires qui gardent le statu quo. C'est dans ce sens qu'il y a lieu (i) de renforcer les capacités de planification et de gestion du système et (ii) d'améliorer les rôles et les responsabilités des acteurs d'apprentissage et d'encadrement pédagogiques, administratifs et sociaux pour accomplir efficacement leurs missions. Il convient également de renforcer la responsabilisation et la reddition de comptes pour inciter à la proactivité et réduire l'immobilisme.

Il faut garder à l'esprit, selon le RESEN de 2012, que la composante gestion influence à plus de 60% la réussite des apprentissages.

**Le financement du secteur et les TICE** sont des aspects transversaux importants pour atteindre les objectifs de la réforme. Concernant le financement, la mobilisation et l'utilisation adéquate, efficace et équitable des ressources publiques sont nécessaires pour s'assurer d'une bonne mise en œuvre de la réforme. Pour la TICE, leur utilisation permet d'améliorer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation dans le secteur et de répondre également aux situations d'urgence.

La réforme envisagée favorisera non seulement l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages mais aussi contribuera à la rétention des élèves, à leur achèvement des différents cycles de l'éducation de base et à l'élimination des disparités discriminatoires dans les apprentissages entre les sexes. En ce sens, l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage permettra de : (i) adapter le système éducatif en lien avec la Loi d'orientation de l'éducation N°20-034/AU du 29 décembre 2020, (ii) récupérer les pertes d'apprentissages dues aux perturbations de la pandémie de la COVID-19, et (iii) accélérer les progrès vers l'atteinte de l'ODD4.c et le pilier 3 des engagements pour la transformation de l'éducation.

Les différents leviers retenus pour la réforme consisteront à :

1. *Mieux préparer les élèves à intégrer et poursuivre des enseignements et des apprentissages de base de qualité, inclusifs, équitables et résilients ;*
2. *Améliorer les capacités et les compétences des enseignants, des chefs d'établissement et des encadreurs pédagogiques pour assurer un enseignement inclusif de qualité ;*
3. *Améliorer les rôles et responsabilités des acteurs d'apprentissages et des encadrants pédagogiques, administratifs et sociaux pour accomplir efficacement leurs missions ;*

4. *Améliorer les capacités, les performances et la résilience de l'école d'éducation de base pour traduire concrètement la Loi d'orientation sur le terrain ;*
5. *Promouvoir l'éducation et la santé des filles comoriennes ;*
6. *Renforcer les capacités de planification, de gouvernance et de gestion fiduciaire, et mettre en place des mécanismes de responsabilisation et de suivi de la reddition de comptes.*

Ces leviers de la réforme prioritaire identifiés tiennent compte des résultats stratégiques retenus dans le cadre de l'analyse des facteurs favorables, des orientations politiques pour lesquelles le Gouvernement s'est engagé au Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation, ainsi que des conclusions et orientations de la RSCE. Ces mêmes paramètres, sélectionnés et retenus dans l'analyse des facteurs favorables, seront utilisés à mesurer l'impact de cette réforme.

## **II.1 Justificatif**

L'Union des Comores fait face à des défis particuliers en matière de développement et de capital humain alors que celui-ci est l'un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores. L'Indice de Capital Humain (ICH) développé par la Banque mondiale permet de mesurer les pertes de productivité économique subies par les pays qui sous-investissent dans leur population. Selon le rapport de l'ICH 2022, un enfant né aux Comores aujourd'hui aura en moyenne une productivité égale à 40% de celle qu'il aurait eue s'il avait bénéficié de conditions de santé optimales et d'une scolarisation complète et de qualité. En outre, l'ICH estime qu'un/e Comorien/ne de 18 ans, aura, en moyenne, complété 8,2 ans de scolarité mais, en tenant compte de la qualité des apprentissages, il est estimé que ceci équivaut à seulement 5,1 années de scolarité ; il y a donc une perte de 3,1 années de scolarité. De plus, selon le rapport de 2021, le taux de pauvreté des apprentissages aux Comores, qui correspond au pourcentage d'enfants de dix ans ne sachant ni lire ni comprendre un texte simple, est estimé par la Banque mondiale à 86%.

Dans ce contexte, le choix de la réforme prioritaire tient compte de la nécessité d'améliorer l'accès à un apprentissage de base de qualité qui permettra à l'enfant comorien de compléter sa scolarité avec les compétences fondamentales, cognitives et socio-émotionnelles, requises. Ces compétences fondamentales sont essentielles pour faciliter l'acquisition des compétences techniques dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) ainsi que dans l'enseignement supérieur, ce qui concourt à la formation d'une population active prête à participer au marché du travail du futur.

Les performances dans le secteur de l'éducation ont été fortement impactées par le passage du cyclone Kenneth en avril 2019 ainsi que par la pandémie de la COVID-19 entre avril 2020 et juin 2022. Afin de permettre une vue d'ensemble sur l'évolution du secteur éducatif, le MEN a élaboré un diagnostic de type carte scolaire pour analyser les déséquilibres entre la demande et l'offre d'éducation. Des tableaux supplémentaires sont présentés en annexe pour complément d'information.

### **II.1.1. Une baisse de la couverture scolaire du système**

**L'accès universel aux cycles de l'éducation de base n'est pas encore atteint.** En premier lieu, le diagnostic présente la répartition suivante des effectifs : 90% des élèves sont répartis presque par moitié dans les îles de Ngazidja et Ndzuwani. Les effectifs d'élèves de Mwali représentent seulement 10% du total des élèves. Les Taux Bruts de Scolarisation (TBS) montrent un taux faible au niveau

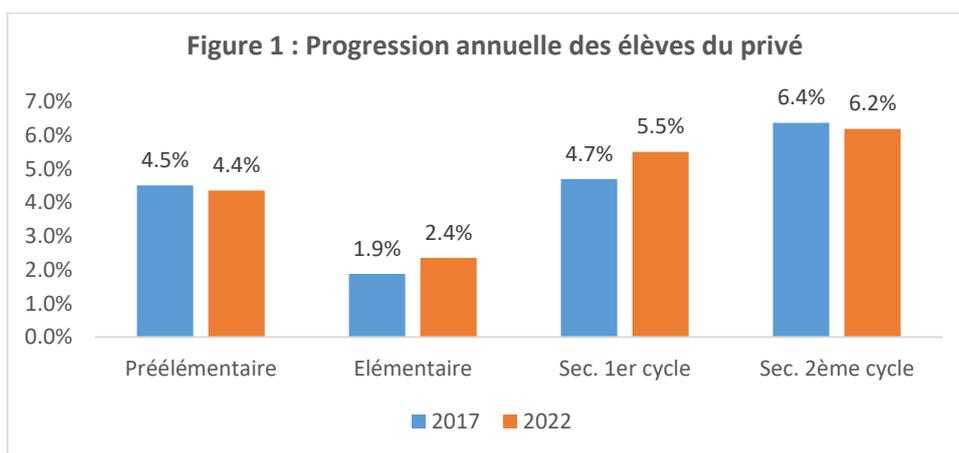
préélémentaire (22,7% globalement). Les TBS au niveau élémentaire<sup>1</sup> et en premier cycle du secondaire restent, quant à eux, en dessous des objectifs d'universalisation de l'éducation de base avec 85,6% et 74,8% respectivement. Les variations suggèrent aussi qu'il faudra différencier les mesures à prendre selon les îles. Les résultats des différentes analyses présentés ci-dessous corroborent avec cette vision. Il est important de noter que l'année scolaire 2021/2022 constitue la deuxième année de mise en œuvre de la Loi d'orientation sur l'éducation promulguée le 30 janvier 2021. Cette année scolaire se situe donc dans une période transitoire où la mise en application de la réforme liée à cette loi était en cours d'exécution.

**Tableau 1 : Elèves, population et taux de scolarisation par île (2022)**

	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
<b>Effectif</b>				
Préélémentaire	16 137	7 430	1 723	6 984
Elémentaire	107 044	43 900	10 232	52 912
Sec. 1er cycle	56 126	23 620	4 755	27 751
Sec. 2ème cycle	29 074	13 902	2 609	12 563
<b>Population</b>				
3-5 ans	71 229	30 186	5 762	35 281
6-11 ans	125 018	52 723	9 858	62 435
12-15 ans	75 039	34 534	5 573	34 932
16-18 ans	59 751	30 896	4 079	24 776
<b>Taux Brut de Scolarisation (TBS)</b>				
Préélémentaire	22,7%	24,6%	29,9%	19,8%
Elémentaire	85,6%	83,3%	103,8%	84,7%
Sec. 1er cycle	74,8%	68,4%	85,3%	79,4%
Sec. 2ème cycle	48,7%	45,0%	64,0%	50,7%

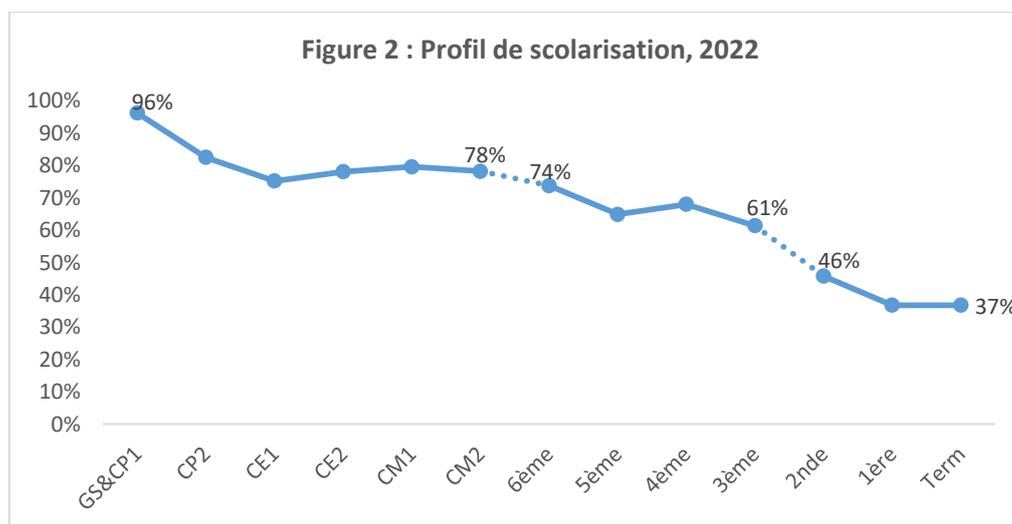
**Une tendance à la hausse des inscriptions dans le privé, mais qui, pour une grande majorité, ne répondent pas aux normes requises.** Une problématique importante du système éducatif comorien, qui a été amplifiée par la COVID-19, est le dépeuplement des établissements publics, essentiellement dans l'élémentaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, au profit de ceux de l'enseignement privé qui, dans leur grande majorité, ne répondent pas aux normes requises par le Gouvernement. La part des élèves inscrits au privé à l'élémentaire est passée de 18,8% en 2017 à 23,5% en 2022 et de 47 à 55% au premier cycle du secondaire, de 47 à 55% sur la même période. Cependant, on note une baisse au préélémentaire et au second cycle du secondaire. Globalement, le privé a progressé de 4,6% dans l'ensemble (4,6% pour les filles contre 4,5% pour les garçons) contrairement au public qui a enregistré une baisse de 2,1% au total (-1,7% pour les filles et -2,5% pour les garçons). On peut en déduire qu'il y a eu un déplacement significatif des élèves du public vers le privé (Figure 1). Cependant, comme indiqué dans le rapport de la Revue Sectorielle Conjointe de l'Education, l'application des textes et règlement sur le fonctionnement des écoles privées n'est pas toujours respectée. D'après une étude conduite dans tous les établissements privés élémentaires et secondaires, pilotée par le service chargé de l'enseignement privé au sein de la Direction Générale de la Politique et des Programmes d'Enseignement (DGPPE), 67 établissements sur les 354 évalués, ont été identifiés comme ne respectant pas les normes d'ouverture et de fonctionnement d'école. L'évaluation recommande aussi la fermeture de ces établissements.

<sup>1</sup> Les TBS ont été calculés par rapport à la population âgée de 6-11ans au niveau élémentaire et en ayant corrigé les pics et variations dans les données population pour le groupe d'âge. Ceci explique les différences marquantes observées entre les Tableaux de bord et la RSCE 2023 pour ce niveau. Davantage d'informations sont présentées en annexe.



Sur un plan plus technique, à l'exception de l'île de Mwali, les taux d'accès au CP1 sont largement inférieurs aux taux d'accès constatés au CP2. Autrement dit, des élèves peuvent donc accéder au CP2 sans être passés obligatoirement par le CP1. Ces taux (en CP1 et CP2) montrent que la réforme pour la suppression à terme du CP1 est déjà appliquée dans une partie du système. Même si, avant d'accéder au CP2, une partie des élèves de la Grande Section (GS) du préélémentaire (partie qui ne peut pas être définie à partir des données disponibles actuellement) vont probablement encore transiter par l'actuel CP1, la prise en compte simultanée des nouveaux entrants en GS et en CP1 comme effectif de nouveaux entrants totaux dans l'élémentaire est la meilleure base pour le calcul du taux d'accès à ce niveau d'études.

**Les profils de scolarisation visualisent la perte d'effectifs dans chaque cycle et entre les cycles.** Pour chaque niveau éducatif - élémentaire, secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles - les taux d'accès baissent significativement après les premières années avant de se stabiliser (Figure 2).

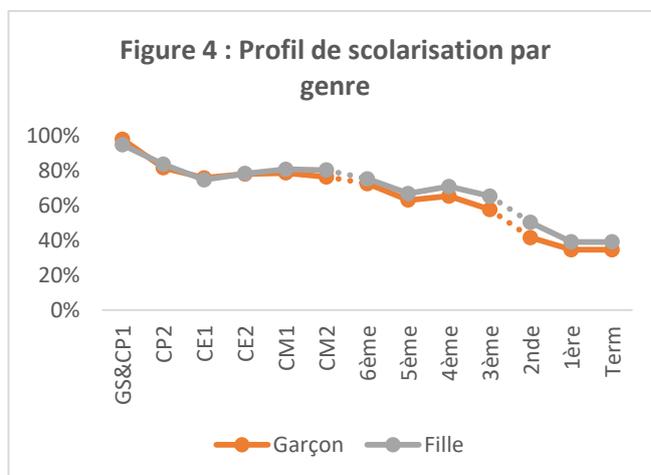
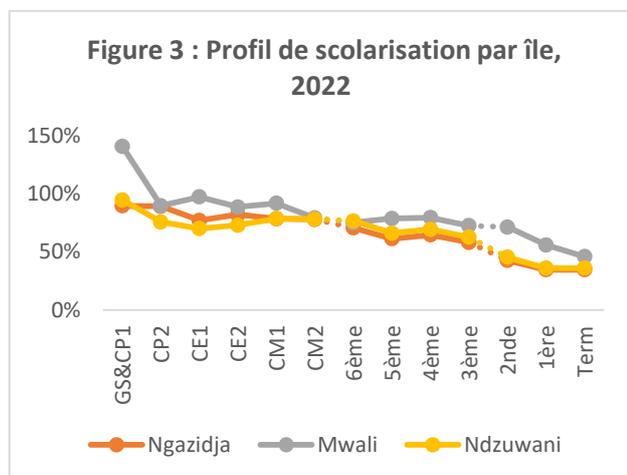


Si l'on fait abstraction de la baisse significative des taux entre la grande section du préélémentaire et le CP1 (GS&CP1) et le CP2 du fait de la surestimation possible du premier taux, le profil de scolarisation montre qu'entre le CP2 et le CE1, les taux baissent aussi de façon sensible. Cela dit, après le CE1 jusqu'au CM2, les taux restent plutôt stables. Ainsi, les élèves qui atteignent le CE1 continuent de façon probable jusqu'au CM2 avec peu d'abandon.

Sur la base des taux d'accès par années d'études présentés dans le profil de scolarisation, neuf enfants sur dix qui arrivent en CM2 passent au premier cycle du secondaire. Comme cela a été

constaté dans l'élémentaire, une baisse significative des taux apparaît en début de cycle entre la classe de 6<sup>ème</sup> et la classe de 5<sup>ème</sup>.

Des différences sont observées selon les îles et en fonction du genre, ainsi que le montrent les deux figures suivantes :

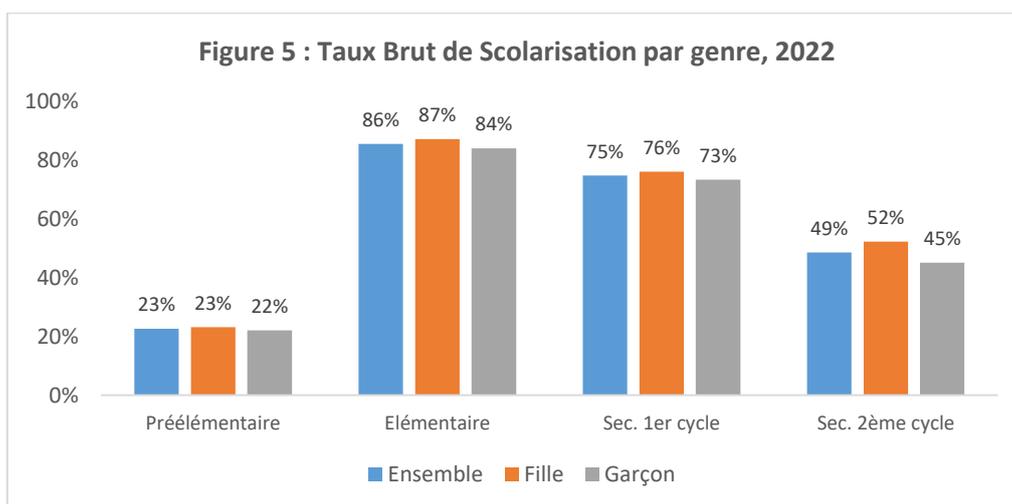


Il est important de noter que malgré la croissance des effectifs, filles comme garçons, au niveau préélémentaire, favorisée par l'introduction des classes préélémentaires dans les écoles élémentaires publiques depuis 2009, beaucoup d'écoles élémentaires publiques (53,40%) ne disposent toujours pas de salle de classe préélémentaire, et souffrent donc d'une capacité d'accueil réduite. Cependant, il est également pertinent de mettre en exergue l'expérience de l'île de Mwali qui, grâce à la généralisation du préélémentaire dans toutes les écoles publiques de l'île, a vu une forte augmentation des inscriptions dans le public, passant de 42% en 2017 à 66,5% en 2022. Les inscriptions au préélémentaire privé ont chuté de 37% durant cette même période. Ceci reflète donc, en partie, le choix des parents de transférer les enfants du privé (généralement localisé dans le milieu urbain) vers le public lorsque ce choix leur est offert.

De plus, beaucoup de salles de classe sont vétustes et certaines d'entre elles en état de délabrement avancé (pour la plupart des collèges ruraux) et ne disposent pas d'un environnement scolaire propice à la rétention des élèves, notamment des filles, (toilettes séparées, clôture pour la sécurité des enfants, dispositif nutritionnel, espaces de jeux, etc.), ainsi que des normes permettant l'accueil de tous les enfants notamment porteurs de handicap physique. Ceci signifie que les interventions appropriées devront donc être adaptées aux différentes situations propres à chaque île pour apporter le changement attendu du système éducatif.

### II.1.2. Des inégalités de genre non résolues

**Les taux bruts de scolarisation montrent une assez grande proximité entre garçons et filles, surtout au niveau des trois premiers cycles.** En revanche, au niveau du deuxième cycle du secondaire, l'écart est plus grand, encore au bénéfice des filles (Figure 5). Les efforts de promotion de la scolarisation des filles au cours de deux dernières décennies ont permis d'inverser inégalités de sexes en matière d'accès à l'éducation. Malgré cette observation, il existe certains défis auxquels font face les jeunes filles comoriennes et qui impactent leur scolarisation.

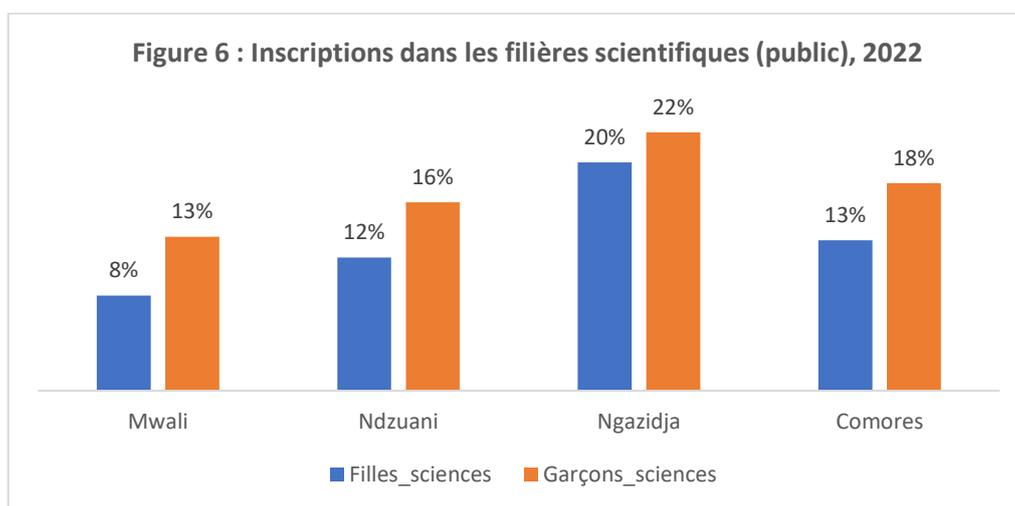


**L'accès à l'enseignement secondaire reste limité, surtout en milieu rural.** Il y a une forte concentration de l'enseignement secondaire en milieu urbain (Tableau 2), ce qui signifie un mouvement massif des élèves des milieux ruraux vers les zones urbaines. Et, les filles sont majoritairement concernées. Les écoles secondaires sont souvent éloignées des écoles primaires publiques, ainsi, la distance parcourue à pied (environ 3 km) peut constituer un obstacle pour la continuité de la scolarité de l'enfant de 10 ans admis au collège en particulier les filles, surtout celles des milieux ruraux et des familles démunies. Ceci entraîne une baisse du taux de survie entre la classe de CM2 et la 6ème (de 78% à 74%) et de la classe de 3ème à la seconde (61% à 46%). Autant, les parents préfèrent l'inscription, parfois non contrôlée, des enfants, notamment les filles, dans les établissements privés les plus proches non reconnus par le MEN avec des conditions d'accueil défavorables et ce malgré la précarité des familles. Cela nécessite à la fois un rapprochement des établissements secondaires de la communauté et un renforcement de la supervision administrative et pédagogique rigoureuse au niveau des établissements privés pour veiller à la qualité de l'enseignement et des apprentissages.

**Tableau 2 : Elèves, population et taux de scolarisation par milieu, (2022)**

	Urbain		Rural	
	Fille	Garçon	Fille	Garçon
<b>Effectif</b>				
Préélémentaire	4 109	4 225	3 953	3 850
Élémentaire	18 262	18 431	34 952	34 969
Sec. 1er cycle	13 403	13 921	14 512	14 290
Sec. 2ème cycle	8 346	8 174	6 949	5 605
<b>Population</b>				
3-5 ans	10 006	10 213	25 048	26 039
6-11 ans	18 066	19 149	44 720	48 732
12-15 ans	11 290	12 014	26 591	29 189
16-18 ans	8 691	9 503	18 993	20 336
<b>Taux Brut de Scolarisation (TBS)</b>				
Préélémentaire	41,07%	41,37%	15,78%	14,79%
Élémentaire	101,08%	96,25%	78,16%	71,76%
Sec. 1er cycle	118,71%	115,88%	54,57%	48,96%
Sec. 2ème cycle	96,03%	86,02%	36,59%	27,56%

**On note aussi une faible participation générale, mais surtout parmi les filles, dans les filières des sciences et mathématiques au niveau du secondaire, principalement dans les établissements publics.** En moyenne aux Comores, seules 13% des filles sont inscrites dans les filières scientifiques au niveau des lycées publics, contre 18% pour les garçons. Cette disparité se maintient à travers les trois îles avec 8% pour les filles et 13% pour les garçons à Mwali, 12% pour les filles et 16% pour les garçons à Ndzuani et 20% pour les filles et 22% pour les garçons à Ngadzija (Figure 6). Cette faible participation dans les filières scientifiques agit aussi sur les compétences que développent les filles comoriennes et sur leurs perspectives d'études et d'emploi. Dans la perspective d'atteindre l'objectif de la réforme - améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous, il faudra également se pencher sur les problématiques qui sont pertinentes aux filles, par exemple, les aspects de sécurité à l'école, des infrastructures sanitaires adéquates, l'acquisition des compétences de vie nécessaires pour garantir leur épanouissement au sein de l'école et dans la vie, et aussi les barrières à la participation dans les filières scientifiques (manque d'information sur les perspectives d'emploi). Il y a aussi une faible représentation des femmes parmi les enseignants : en 2021, il y avait seulement 43% d'enseignants femmes au niveau élémentaire et 20% au collège (et seulement 12% dans les filières scientifiques).



L'EDS-MICS 2022, qui est en cours de finalisation, sera exploitée pour approfondir l'analyse sur la question du genre dans le cadre de la préparation de l'analyse sectorielle et des pistes de réflexions seront proposées pour adresser ces barrières et garantir un environnement sain pour l'épanouissement de chaque enfant.

### II.1.3. Efficacité interne du système éducatif en deçà des attentes

**Des redoublements élevés à tous les niveaux de l'enseignement de base.** Le phénomène de redoublement constitue une problématique majeure dans le système éducatif comorien. Il est souvent la source de mouvements massifs des élèves du public vers le privé. Les enfants redoublants ne sont pas encadrés, suivis et accompagnés pour remédier à leurs insuffisances. Ceci fait que l'enfant évolue avec un cumul des lacunes jusqu'à la dernière année du cycle constituant un blocage qui le contraint à abandonner ou à trouver une issue pour poursuivre sa scolarité avec un cursus scolaire inadéquat. Avec l'absence d'un mécanisme de remédiation, les élèves en difficulté d'apprentissage sont menacés par le décrochage scolaire.

Il est à souligner ici que des différences sensibles existent encore entre les îles.

**Tableau 3 : Pourcentage de redoublants par année d'études et par île, 2022**

Niveaux	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
CP1	8.1%	6.6%	1.4%	10.7%
CP2	10.6%	6.2%	19.9%	12.8%
CE1	6.6%	1.3%	1.0%	12.0%
CE2	11.1%	8.8%	15.1%	12.5%
CM1	8.7%	7.8%	1.8%	10.6%
CM2	17.5%	12.0%	23.4%	20.7%
6ème	12.3%	7.7%	16.1%	15.5%
5ème	10.9%	6.8%	11.4%	14.2%
4ème	9.0%	5.6%	7.9%	12.0%
3ème	8.8%	6.9%	4.2%	11.2%
2nde	6.7%	6.5%	4.7%	7.4%
1ère	4.8%	5.2%	2.7%	4.9%
Terminale	23.6%	18.4%	24.3%	28.8%

Même si le passage n'est pas encore automatique avec la suppression des redoublements à l'intérieur des sous-cycles de l'élémentaire comme la réforme le préconise, l'analyse des pourcentages de redoublement au niveau du pays montre, qu'en effet, ils sont déjà plus faibles à l'intérieur des sous-cycles d'études de l'élémentaire.

Une analyse plus approfondie au niveau de chaque île montre c'est à Ndzuwani que les pourcentages de redoublement sont les plus élevés quel que soit le niveau éducatif et pour l'élémentaire en particulier, contrairement aux deux autres îles, Ngazidja et Mwali. Ainsi, Ndzuwani n'applique pas du tout la réforme sur la suppression des redoublements à l'intérieur des sous-cycles de l'élémentaire<sup>2</sup>.

**La situation, en matière d'effectifs, peut encore être caractérisée par quelques indicateurs :** Il s'agit d'abord du coefficient d'efficacité interne. Ce coefficient est le rapport entre le nombre d'années-élèves théoriques utiles pour former un nombre donné de sortants et le nombre d'années-élèves effectivement consommées. Il donne un aperçu du degré d'inefficience et des pertes qui découlent des abandons et des redoublements.

**Tableau 4 : Coefficient d'efficacité interne**

	Ensemble
Elémentaire	87%
Sec. 1er cycle	83%
Sec. 2ème cycle	83%

Dans l'élémentaire, le coefficient d'efficacité interne (CEI) est de 87%, ce qui signifie que 13% des ressources du primaire sont utilisées pour financer des redoublements ou des élèves qui vont abandonner, autrement dit 13% des ressources utilisées au primaire ne produisent pas de résultats ou, en d'autres termes, sont gaspillés. Ainsi, au lieu de consommer 6 années scolaires pour produire un

<sup>2</sup> Il faut noter que les pourcentages de redoublement sont les plus élevés pour la classe de terminale et que, probablement, ces taux sont encore largement sous-estimés du fait des mouvements entre les écoles venant d'élèves qui ont échoué au baccalauréat et qui limitent la fiabilité du nombre de redoublants en terminale. Ainsi, d'un côté, les statistiques utilisées dans le calcul des taux d'accès par niveau, en 2022, dénombrent 9 200 non-redoublants en Terminale (soit un taux d'accès en Terminale de 45%) alors que, dans le même temps, de l'autre côté, elles dénombrent seulement 7 600 non-redoublants en classe de 1<sup>ère</sup> (soit un taux d'accès en 1<sup>ère</sup> de 37%). Si l'on applique le taux d'accès de la 1<sup>ère</sup> à la Terminale, c'est environ 1 600 redoublants en plus qu'il faudra comptabiliser pour cette dernière classe et le pourcentage de redoublement passera à presque 37% au lieu des 23,6% calculés sur la base des statistiques disponibles.

sortant du primaire, le système en utilise presque 7 années. Dans le secondaire 1<sup>er</sup> cycle, le CEI est de 83%, ce qui signifie que 17% des ressources sont gaspillées. Cela se traduit par le fait qu'au lieu des 4 années scolaires nécessaires pour produire un sortant, le système en utilise un peu moins de 5 années. Enfin, dans le secondaire 2<sup>ème</sup> cycle, le CEI est également de 83%, ce qui traduit que 17% des ressources sont perdues/gaspillées. Au lieu des 3 années que dure le cycle, il faut utiliser près de 4 années scolaires pour produire un sortant.

Si l'on examine ensuite les écoles publiques, au niveau de quatre dimensions (élèves, enseignants, salles et divisions pédagogiques), il est possible de chiffrer les indicateurs figurant dans la deuxième partie du tableau 5 ci-dessous. On remarquera, en particulier, que le ratio divisions pédagogiques/enseignants dans l'élémentaire est égal à 1,4 ce qui est dû à l'existence de nombreuses classes multigrades. Les incidences sur les enseignants sont développées avec plus de détails dans la section suivante.

**Tableau 5 : Ratios pour les écoles publiques**

Cycles	Elèves	Enseignants	Salles	Divisions Pédagogiques
Préélémentaire	9 108	195	228	
Elémentaire	81 874	2 138	1 940	2 932
Sec. 1er cycle	25 250	1 266	775	798
Sec. 2 <sup>ème</sup> cycle	11 070	761	380	352

Cycles	Elèves/Enseig.	Elèves/Salle	El./Div pédag	Ens/Div pédag	Div Pédag / Ens
Préélémentaire	46,7	40,0			
Elémentaire	38,3	42,2	27,9	0,7	1,4
Sec. 1er cycle	19,9	32,6	31,6	1,6	0,6
Sec. 2 <sup>ème</sup> cycle	14,5	29,1	31,4	2,2	0,5

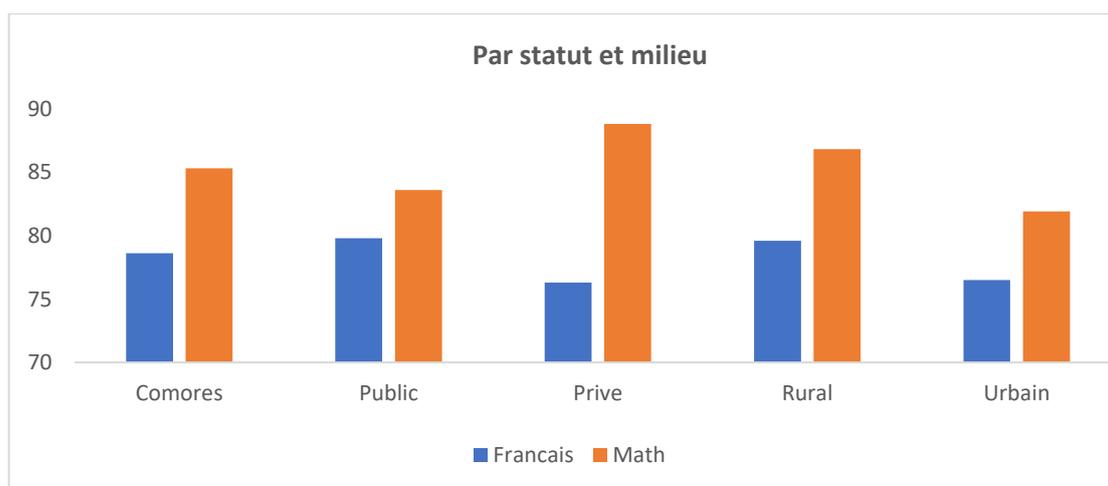
#### II.1.4. Faible qualité des acquis scolaires

**Faibles compétences au niveau des apprentissages fondamentaux.** Le système éducatif est confronté à la problématique de la qualité des acquis scolaires. L'analyse des tests standardisés de type PASEC/CONFEMEN réalisés en 2017 en deuxième et cinquième année de l'enseignement élémentaire a montré, dans cette période pré-COVID-19, que le niveau des acquis scolaires des élèves était déjà très faible. En effet, plus de 3 élèves sur 4 n'ont pas atteint le seuil de maîtrise minimale correspondant à la moitié des items proposés aussi bien en français qu'en mathématiques en cinquième année d'études. En français, l'absence de maîtrise des acquis scolaires concernait 75,7% des filles contre 81,5% des garçons. La situation est encore plus grave à Mwali avec un taux d'absence de maîtrise de plus de 90% en français. Pour les mathématiques, l'absence de maîtrise des acquis scolaires concerne 84,9% des filles contre 85,7% pour les garçons. Ici encore, la situation est toujours grave à Mwali avec un taux moyen d'absence de maîtrise de plus de 95%. La situation est tout aussi préoccupante entre les établissements publics et privés et entre les zones urbaines et rurales. Le Ministère de l'Éducation estime que si les conditions sont restées inchangées ou se sont encore détériorées par rapport à l'année de référence (2017), le niveau des acquis scolaires observés devrait être encore plus bas au regard des effets de la COVID-19<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> L'absence de maîtrise des compétences fondamentales agit aussi sur les performances des élèves dans les examens de fin de cycle. En 2021, le taux de réussite au CEPE était de 68%, 33% au BEPC et 34,9% au Bac (toutes séries confondues).

Suivant une analyse multivariée, il ressort que les facteurs qui influencent les acquis aussi bien en mathématiques qu'en français dans les deux niveaux d'études concernent plus particulièrement (i) la formation continue et l'animation pédagogique du directeur et de l'enseignant, (ii) la disponibilité des manuels scolaires de l'élève à l'école comme à la maison, (iii) les guides du maître en français et en mathématiques (iv) l'absentéisme des enseignants, (v) les échanges des enseignants entre eux pour mieux résoudre les problèmes, (vi) les évaluations pédagogiques, (vii) l'encouragement des meilleurs élèves et (viii) le soutien scolaire à la maison.

**Figure 7 : % des élèves qui enregistrent une absence de maîtrise en 5<sup>ème</sup> année**



Les difficultés d'apprentissage des élèves se sont aggravées suite à la pandémie de la COVID-19 qui a durement impacté l'éducation des enfants partout dans le monde, et en particulier pour les populations vulnérables. Suivant l'évaluation menée pendant la période de la COVID-19, la majorité des enseignants dans les établissements scolaires publics aussi bien primaire que secondaire jugent que les niveaux scolaires des élèves ont diminué (64% dans l'ensemble) et les échecs scolaires des élèves ont augmenté (57% dans l'ensemble). De ce fait, les enseignants interrogés ont recommandé (i) des cours de rattrapage (71% dans l'ensemble), (ii) des cours de soutien (76% dans l'ensemble) et surtout pour accompagner les élèves qui présentent des lacunes ou des difficultés, en dehors et en plus du temps scolaire et, enfin (iii) des cours de mise à niveau (72% dans l'ensemble) pour renforcer les prérequis des élèves avant de poursuivre les apprentissages du niveau considéré aussi bien pour les filles que pour les garçons.

Il est également important de renforcer les évaluations en classe (diagnostique, formative et sommative) qui permettent aux enseignants de mieux encadrer les élèves tout au long de l'année scolaire, au-delà des examens de fin de cycle, qui ont des enjeux élevés. Il est également essentiel de mesurer, à intervalles réguliers, à travers des évaluations à grande échelle (type PASEC), les niveaux de performance globaux au sein du système éducatif et les facteurs qui contribuent à cette performance pour l'ensemble des élèves et pour des sous-groupes clés comme les filles et garçons. Aux Comores, les évaluations à grande échelle ne sont pas régulièrement déployées : avant l'évaluation de 2017 conduite par le MEN, l'évaluation la plus récente était celle du PASEC 2008/09.

Les moyennes des notes en français, en maths et en éveil issues des résultats à l'examen d'entrée en 6ème, session 2022, montrent également que les filles sont un peu mieux performantes que les

garçons. Toutefois, les écarts entre les moyennes des filles et des garçons sont plus importants dans l'île de Ngazidja que dans les autres îles (voir graphique en annexe).

### **II.1.5. Une inadéquation de la formation initiale et continue, ainsi que des curricula**

**Manque d'un cadre de formation continue et d'encadrement pédagogique des enseignants ainsi qu'une formation initiale inadéquate.** Les programmes de formation continue qui s'avèrent les plus efficaces pour améliorer les apprentissages des élèves sont ceux qui s'ancrent dans la durée et sont réalisés *in situ*, adoptent une pédagogie active, s'appliquent à des situations réelles d'enseignement et introduisent une approche collaborative d'apprentissage entre enseignants. Aux Comores, le dispositif de formation continue reste ponctuel et limité, et malgré le fait que 80,3% des enseignants au niveau élémentaire sont qualifiés, il existe des besoins de renforcement à long terme : par exemple, pour les enseignants qui doivent intervenir au préélémentaire et qui n'ont pas été formés aux approches sur l'éveil et le développement de la petite enfance, ou encore le renforcement des contenus des disciplines liées aux STEM. De plus, des formations continues, régulières et de proximité, des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire, y compris pour les enseignants bénévoles, sont indispensables pour harmoniser les pratiques pédagogiques dans les écoles existantes, y compris les écoles privées. Par ailleurs, la formation continue des enseignants organisée jusqu'à ce jour n'est pas motivante et valorisante étant donné qu'elle ne confère aux participants aucun avantage dans le développement de leur carrière. Elle n'est pas fondée sur des besoins exprimés par les enseignants quant aux difficultés rencontrées en classe. En termes de formation initiale, la revue sectorielle conjointe de l'éducation 2023 souligne le besoin de réviser les modules de formation initiale et continue des enseignants pour y insérer des stratégies éprouvées pour la détection et le suivi des élèves en difficultés d'apprentissage. Elle souligne aussi qu'il est nécessaire d'introduire un module de formation des enseignants du préélémentaire et du secondaire au niveau de la formation initiale à l'IFERE.

**Insuffisance de la formation initiale des enseignants.** En termes de formation initiale, la revue sectorielle conjointe de l'éducation 2023 a révélé des insuffisances sur les référentiels de formation initiale des enseignants par rapport aux besoins actuels du système éducatif. L'offre de formation dispensée actuellement à l'IFERE ne concerne que les enseignants du niveau élémentaire bien qu'il ait été souligné que certains enseignants de l'élémentaire n'ont pas la maîtrise des contenus des disciplines à enseigner, ainsi que la langue d'enseignement dont le français. Ainsi, le profil de sortie des élèves formés à l'IFERE ne répond pas aux attentes de la population en matière d'enseignement et d'apprentissages. En effet, selon l'analyse des données des tests standardisés, la majorité des enseignants et des directeurs (plus de 53%) ont un niveau académique de niveau BEPC et BAC évoluant par la suite dans la profession pour obtenir le diplôme pédagogique requis dont le CEA et le CAP (59%). Les femmes sont sous représentées aux postes de chef d'établissement (26%) malgré leur forte représentativité au niveau du corps enseignant dans l'enseignement élémentaire (50,4% enseignants devant classe). Et pourtant le rôle d'une femme directrice influe considérablement sur la qualité des acquisitions scolaires contrairement aux hommes directeurs. En plus de cela, l'encadrement pédagogique, n'est pas suffisamment assuré faute des moyens logistiques (48% des enseignants n'ont jamais été visités par un encadreur pédagogique pendant l'année scolaire). Ces facteurs contribuent négativement sur les acquis scolaires des élèves en mathématiques et en français, d'où la nécessité de renforcer la formation initiale et continue des enseignants et des directeurs. A ceci s'ajoutent l'insuffisance des outils pédagogiques, le manque de dispositif de soutien et de remédiation des élèves en difficultés, ainsi que l'encouragement des enseignants et des élèves qui excellent. Ce sont, entre autres les principales causes des faibles résultats des élèves (voir rapport sur l'absentéisme des enseignants, rapport sur l'audit de l'IFERE).

L'encadrement pédagogique des enseignants et le suivi des directeurs d'école jouent un rôle important dans la mise en oeuvre de la réforme prioritaire. D'ailleurs, le rapport de la RSCE 2023 souligne le besoin de renforcer la capacité des encadreurs pédagogiques et administratifs. Le rapport

note que, malgré le fait que les inspecteurs pédagogiques aient réalisé des visites d'établissements pour contrôler l'application des normes existantes sur la période concernée, ces visites n'ont pas été systématiques et les observations faites n'ont pas été partagées et capitalisées pour améliorer les enseignements. Ce qui montre les faibles capacités de l'encadrement pédagogique qui méritent d'être renforcées. Il est aussi constaté que, pour faciliter le travail des encadreurs pédagogiques, il est indispensable de les doter des moyens de déplacement et d'améliorer les infrastructures des CIPR. De plus, il existe un besoin de renforcer et de mettre à jour les compétences des encadreurs pédagogiques dont les formations initiales ne sont plus à jour depuis longtemps. Enfin, le besoin de renforcer les compétences des directeurs d'école pour un meilleur encadrement et accompagnement des enseignants est aussi souligné.

**Manque de cohérence entre l'enseignement, les programmes scolaires et le matériel d'apprentissage et insuffisance du matériel.** L'amélioration des apprentissages nécessite aussi une bonne cohérence interne des intrants comme la formation initiale et la formation continue des enseignants, les matériels pédagogiques et les exigences relatives aux programmes scolaires. Les curricula et programmes de l'élémentaire et du secondaire ont été validés en 2008 mais n'ont jamais été évalués. Du fait de cette ancienneté, les contenus ne sont plus à jour et ne sont plus adaptés à la situation actuelle de l'éducation pour répondre aux besoins tant sociaux qu'économiques de la société. Ce qui explique l'absence de politique nationale claire pour l'actualisation des programmes, notamment par l'intégration continue de nouvelles thématiques comme l'éducation à l'environnement, les TICE, les VBG, le changement climatique, le genre, la paix, la protection sociale, la cohésion sociale, l'éducation à la santé, l'éducation inclusive, etc. Cette situation occasionne la production d'une multitude de manuels scolaires circonstanciés élaborés en complément des curricula en vue de pallier à cette insuffisance constatée. De plus, l'impression des manuels de l'élémentaire est arrivée bien après le développement du curriculum, avec l'impression et distribution des premiers manuels en 2015. Le processus a été complété en 2023 avec la distribution des manuels de CM2. Si, pour le primaire, du matériel d'apprentissage a donc été développé et a été produit même tardivement, pour le secondaire, en revanche, aucun manuel n'a été développé.

## **II.1.6 Une répartition et utilisation inefficace des enseignants**

**Au regard des aspects ci-dessus soulevés sur l'efficacité interne et le niveau des acquis scolaires, les enjeux de la réforme reposent, en grande partie, sur les enseignants et les chefs d'établissement.** A cet effet, il a été constaté en 2022 que, dans l'enseignement élémentaire, le ratio élèves/division (27,9 dans l'ensemble) était très inférieur au ratio élèves/enseignant qui est de 38,3 (soit un rapport enseignant par division de 0,7). Ceci traduit un déficit en enseignants dans l'enseignement élémentaire et, si les trois îles présentent un déficit, il est surtout alarmant à Ndzواني. Cette insuffisance en quantité et la répartition non équitable des enseignants à laquelle s'ajoute l'insuffisance de leurs compétences ne garantissent pas des apprentissages de qualité. Au niveau des collèges, il ressort qu'en termes quantitatifs aucun déficit d'enseignants ne devrait être observé dans la mesure où le ratio enseignant/division correspond à 1,6 en 2022. Au niveau des îles, le manque d'enseignants s'observe surtout à Ndzواني (1,3) et à Mwali (1,3) contrairement à Ngazidja qui a un ratio enseignant/division correspondant à 2,2. Ainsi, le différentiel entre le ratio élèves/division (taille de la classe) et le ratio élèves/enseignant montre qu'il y a un manque d'enseignants dû à la faible taille de la classe. C'est la raison pour laquelle l'analyse s'est intéressée à l'indice enseignant par classe qui doit être de 1 dans l'élémentaire, 1,5 au collège (29 heures hebdomadaires par division sur 20 heures hebdomadaires par enseignant) et 2 au lycée (37 heures hebdomadaires par division sur 18 heures hebdomadaires par enseignant). La double vacation, des modes d'organisation différents d'un enseignant/classe et la question du temps scolaire potentiellement associée nécessiteraient d'être mieux documentés.

Il est à noter que la charge de travail correspond au groupe d'élèves réellement déclaré par l'enseignant dans l'élémentaire ou encore le nombre d'heures hebdomadaires assurées par l'enseignant au secondaire obtenu sur la base d'une fiche de renseignements. Cet indicateur est différent du ratio élèves/enseignant. Ainsi, la charge de travail effective assurée par un enseignant est de 29,2 élèves par enseignant au niveau du primaire dans l'ensemble, soit 27,4 à Ngazidja, 32 à Ndzواني et 26,9 à Mwali. Pour le collège, la charge de travail effective est de 16,3 heures par semaine dans l'ensemble, soit 13,3 à Ngazidja, 18,5 à Ndzواني et 15,8 à Mwali. Par ailleurs, il ressort que les enseignants sont effectivement employés aussi bien dans l'élémentaire qu'au collège. En termes de parité, les enseignantes devant une classe dans l'enseignement élémentaire en 2022 représentaient 50,5% dans l'ensemble dont 56% à Mwali, 51% à Ndzواني et 47,4% à Ngazidja. Au collège, la part des enseignantes est très faible, 22,4% dans l'ensemble dont 17,9% à Ngazidja, 26% à Ndzواني et 20,2% à Mwali.

Par ailleurs, les affectations des enseignants se font chaque année du préélémentaire au secondaire, mais ne tiennent pas compte du ratio enseignant/division (1 au préélémentaire et à l'élémentaire, 1,5 au collège et 2 au lycée) et des prévisions scolaires de manière générale. Ceci amplifie un déficit d'enseignants à tous les niveaux. De plus, il y avait en moyenne, 15% d'enseignants bénévoles au niveau élémentaire en 2022 avec, ici aussi, des différences sensibles selon les îles : 2% à Mwali, 14% à Ngazidja et 19% à Ndzواني. Cependant, une ventilation du pourcentage d'enseignants bénévoles montre que la situation varie beaucoup aussi par CIPR. Par exemple, la CIPR de Mbwanu à Ngazidja compte plus de 53% d'enseignants bénévoles contre 39% pour la CIPR de Mramani et 35% pour la CIPR de Bambao Cuvette à Ndzواني. La situation des enseignants bénévoles est aussi un symptôme de l'inefficacité du système du recrutement et déploiement des enseignants. Cette question sera approfondie lors de la préparation de l'analyse sectorielle et du PSE 2030, notamment à travers la simulation des effectifs nécessaires en personnel enseignant et non enseignant (personnel de direction et d'encadrement, personnel administratif et de service, etc.) et à travers la prévision des besoins de recrutement (par an, par île et par niveau d'enseignement).

En somme, on note un faible taux d'encadrement, un déficit d'animation pédagogique au primaire et une sous-utilisation des enseignants au secondaire ainsi que des disparités territoriales. De plus, la qualité perfectible de la formation initiale et la régulation insuffisante (entrée/sortie) au niveau de l'IFERE jointe à l'absence de formation pour les enseignants du préélémentaire et du collège ne garantissent pas la disponibilité en quantité suffisante d'enseignants compétents au niveau de l'éducation de base pour assurer un enseignement et un apprentissage de qualité pour la transformation du système éducatif comorien.

A cela s'ajoute l'absence de plan de carrière des enseignants, la faiblesse des dispositifs de motivation/incitation ainsi que le niveau élevé d'absentéisme des enseignants. D'après l'étude sur l'assiduité des enseignants et le temps d'enseignement dans les écoles primaires aux Comores publiée en 2020 par l'UNICEF, 20% des enseignants interrogés ont déclaré être absents de l'école en moyenne au moins une fois par semaine depuis le début de l'année scolaire, 22 % sont arrivés en retard ou sont partis plus tôt, 17 % ont manqué une classe alors qu'ils étaient à l'école et 18 % ont réduit le temps d'enseignement, alors qu'ils étaient en classe. Ce phénomène est observé plus fréquemment chez les enseignants des écoles publiques : 53 % des enseignants des écoles publiques reconnaissent au moins une forme d'absentéisme contre seulement 3 % de leurs homologues des écoles privées.

### **II.1.7. Un besoin de renforcer la planification et la gouvernance du secteur**

**La production régulière et à temps de données pertinentes et fiables, à travers les annuaires statistiques et tableaux de bord du secteur de l'éducation, est essentielle pour une planification efficace (par exemple de la carte scolaire) et le bon fonctionnement du secteur.** Comme indiqué dans le RSCE 2023, avec l'appui des partenaires, le MEN a pu produire le tableau de bord 2020/21

en 2022. Il faut noter que ceux de 2018/19 et 2019/20 n'ont pas été réalisés, faute de financement. Dans le cadre de l'élaboration de l'annuaire statistique et du tableau de bord du secteur de l'éducation, le ministère a reçu l'appui de l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU). Une analyse diagnostique du Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) a été réalisée en 2022 par un expert de l'organisation, mais n'a pas été achevée. Le rapport de la RSCE 2023 souligne aussi l'urgence d'établir le traitement des données et d'un système d'information standardisé en vue d'harmoniser les différentes informations et données existantes sur le dispositif du secteur de l'éducation. Ceci est essentiel afin de garantir la production de données fiables et pertinentes pour faciliter la prise de décision. D'ailleurs, bien que la première carte scolaire ait été bien organisée et les normes rigoureusement respectées, le constat actuel est que le système éducatif n'est pas normé. Il faudra éditer des nouvelles normes scolaires mais aussi adapter celles qui existent vu les exigences de la nouvelle loi d'orientation sur l'éducation et sur la base de données fiables.

**Les textes d'application de la loi d'orientation ne sont pas en vigueur.** Il convient de rappeler que la loi d'orientation de l'éducation No 20-034/AU, actuellement en vigueur, a été adoptée le 29 décembre 2020 et promulguée le 30 janvier 2021. Toutefois, des textes réglementaires (décrets et arrêtés) en vigueur nécessitent une adaptation et une vulgarisation par rapport à cette loi. Il en est ainsi des textes d'application comme les statuts régissant les établissements publics, de la réglementation de l'enseignement privé, des normes scolaires, des évaluations scolaires, des langues d'enseignement, du temps d'enseignement, de la santé et la nutrition scolaire, etc.

**La bonne gouvernance du secteur dépend également de la bonne gestion de l'école.** Le projet d'école vise l'amélioration de la rétention des élèves et de leur réussite aux examens mais aujourd'hui la majorité d'écoles, ne disposent pas de projets d'école pour se développer. L'expérience du projet pilote dans le cadre du programme BLM, indique que les projets d'école doivent impliquer toute la communauté éducative afin de garantir leur succès. Une étude sur les bonnes pratiques et les expériences réussies, y compris des projets d'écoles financés par la communauté, est envisagée dans le cadre du programme du GPE : Knowledge and Innovation Exchange (KIX).

## II.2 Les principales orientations de la réforme

En termes de buts et de finalités, la réforme prioritaire vise à assurer l'achèvement d'une scolarité de base de dix années d'études (de la troisième année du préélémentaire jusqu'à la classe de troisième du premier cycle du secondaire) à 70% des élèves en 2030, aussi bien des filles que des garçons dans l'ensemble des trois îles, avec une attention et une surveillance particulière pour rattraper le retard pris par les garçons à Ngazidja (65% de garçons contre 75% de filles attendus en 2030). Cela signifie que :

- Premièrement, l'accès à la troisième année du préélémentaire va constituer le départ de cette scolarité de dix ans. De ce fait, le taux d'accès sera, d'ici à 2030, mesuré à ce niveau d'étude contrairement à la mesure actuelle de l'accès qui est calculée au niveau du CP1. Le taux d'accès à la classe d'initiation à l'enseignement élémentaire doit passer de 32% en 2022 à 100% en 2030 (soit de 36% à 100% pour les filles contre 28% à 100% pour les garçons) tout en surveillant la réduction des écarts entre genre au sein des îles. Cela s'inscrit dans le cadre de la généralisation du préélémentaire en veillant à ce que chaque établissement public d'enseignement élémentaire ait au moins une classe préélémentaire.
- Deuxièmement, l'achèvement du cycle élémentaire doit passer de 78% en 2022 à 100% en 2030 tout en s'assurant de la réduction des écarts entre les sexes au sein des îles. Quant à la transition entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire premier cycle, elle doit progresser de 77% en 2022 à 90% en 2030 (dont de 78% à 90% pour les filles contre 77% à 90% pour les garçons).

- Troisièmement, il est indispensable de disposer d'un système d'évaluation de la qualité des apprentissages et de contrôle des cursus scolaires établis sur la base d'un socle commun de connaissances et de compétences pour garantir la progression des élèves tel que stipulé par Loi d'orientation. Un programme alternatif doit aussi être mis en place pour accompagner les enfants en âge de scolarité obligatoire exclus de l'école et ceux qui ne sont jamais scolarisés pour leur réinsertion dans le système d'éducation formelle, d'éducation non formelle ou de l'EFTP. Cela suppose que la carte scolaire est bien organisée, régulièrement mise à jour et que les dispositions prises à cet effet sont effectivement mises en application.

La formulation de la vision au niveau central ne suffit pas. La réforme prioritaire consistera à systématiser aussi un fonctionnement collectif pour instaurer un véritable dialogue local et donner des marges de manœuvre aux équipes pédagogiques des établissements scolaires, assorties d'énormes exigences d'obligation de résultats, pour créer les conditions de réussite des apprentissages de qualité, équitables, efficaces et inclusifs en mettant l'accent sur l'égalité de genre. Cela aboutira à la mise en place d'un projet éducatif par école pour allouer les ressources à bon escient, car l'allocation disparate des ressources contribue aux inégalités existantes dans le système pour chaque sous-secteur (préélémentaire, élémentaire et premier cycle du secondaire).

Ainsi, certaines leçons apprises aussi bien positives que négatives des réformes passées sont à prendre en compte pour favoriser la réussite du Pacte de Partenariat. Il s'agit de :

- La mise en place et la maîtrise de la carte scolaire pour réguler le système après le licenciement massif ciblé (départ volontaire) de plus de 400 enseignants auxiliaires de la FOP, pour les remplacer progressivement par des enseignants sortant de la formation initiale de l'IFERE. Ainsi, grâce à l'application stricte des instruments de la carte scolaire (notamment les prévisions scolaires annuelles établies à temps), le MEN a pu piloter le système jusqu'à résorber le déficit en enseignants au niveau de l'enseignement élémentaire. Les sortants de l'IFERE étaient recrutés en priorité et leur affectation correspondait aux besoins réellement exprimés dans les écoles ; Ces dispositions de maîtrise de la carte scolaire ont été quasiment négligées durant presque toute la période assez longue de la gestion décentralisée de l'enseignement général par les administrations insulaires, forgeant ainsi des pratiques qui ont désorganisé la carte scolaire et qui persistent encore à ce jour.
- La volonté et l'engagement du Gouvernement, ainsi que les efforts déployés par le MEN à travers le leadership du point focal de l'éducation des filles, appuyés par les autres institutions (Commissariat au Genre, Brigades des mineurs, etc.), les communautés et les ONG (FAWECOM, MAEECHA, etc.) ont favorisé la promotion de la scolarisation des filles. A ce jour, les inégalités de genre sont en défaveur des garçons dans la majorité des localités du pays. Cet engagement mérite d'être poursuivi par la révision des cadres organiques du MEN en vue de créer un département spécial chargé de « l'équité des genres et l'éducation inclusive », définir un cadre politique et juridique pour l'élimination des stéréotypes liés au genre et élargir l'implication de toutes les parties prenantes ;
- La sensibilisation de la population pour l'adhésion des communautés locales dans le cadre de l'introduction des classes du préélémentaire dans les écoles élémentaires publiques. Ces communautés interviennent et contribuent dans la plus part des cas à l'encadrement des tout-petits dans les écoles. Ainsi, la généralisation de l'enseignement préélémentaire public doit être soutenue par une dynamique communautaire et une participation active des parents et des familles pour assurer une meilleure prise en compte des besoins scolaires des enfants ;
- La nécessité de préparer au préalable les acteurs concernés et diversifier les moyens de diffusion pour la mise en place des TICE ;
- La nécessité de bâtir les projets d'école à partir du contexte comorien au lieu de s'inspirer des modèles importés qui sont souvent inadaptés aux réalités du pays.

## II.3 Les principaux champs d'actions

**En termes d'interventions envisagées, les champs d'actions qui constituent les axes majeurs ou leviers de la réforme prioritaire pour parvenir à ces résultats consistent à :**

- ***Mieux préparer les élèves à intégrer et poursuivre des enseignements et des apprentissages de base de qualité et résilients.*** Les priorités d'action dans ce domaine visent, *inter alia* :
  - L'augmentation des élèves inscrits au préélémentaire, notamment à travers la construction/réhabilitation des salles de classe dans le cadre d'écoles de proximité à cycle complet, en respectant les normes pour l'éveil, la protection et le développement intégré du jeune enfant (aires de repos et de jeux, latrines adaptées, etc.). Il s'agit aussi de sensibiliser les parents à la scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans ;
  - La révision des curricula, et le développement de manuels scolaires et guides pédagogiques adaptés, en tenant compte des thématiques prioritaires, incluant l'éducation environnementale, l'éducation à la promotion du genre et l'éducation inclusive telles que visées par les textes réglementaires (la Constitution et la loi d'orientation en intégrant le Shikomori comme langue d'enseignement au préélémentaire, l'anglais et l'arabe comme disciplines enseignées à côté du français, langue d'enseignement dans l'élémentaire et renforcées dans le secondaire) ;
  - Il conviendra : (i) de définir ce socle commun des connaissances et des compétences à maîtriser pour chaque cycle d'enseignement ; (ii) développer, distribuer des ressources pédagogiques et didactiques pour les élèves et des guides pour les enseignants ; (iii) rendre accessibles les manuels scolaires pour atteindre l'objectif d'un livre par élève et par discipline, notamment au collège ; (iv) développer une stratégie de continuité pédagogique sous ses différentes formes ; (v) développer des contenus d'enseignement et d'apprentissage adaptés aux enfants porteurs de handicap ; (vi) renforcer le contrôle du cursus scolaire de l'élève à travers un numéro d'identité scolaire (NIS) et un livret scolaire officiel à partir de la 3ème année du préélémentaire, (vii) favoriser l'accès des enfants à des activités ludiques et pédagogiques pour stimuler leur maintien à l'école et le développement de leurs capacités psychomotrices, etc. Il s'agira aussi de renforcer l'accès aux livres de lecture et aux bibliothèques scolaires pour faciliter l'apprentissage de la lecture ;
  - Le développement et la mise en œuvre d'un programme de rattrapage scolaire et d'accompagnement pour les élèves en difficulté d'apprentissage et à risque de décrochage scolaire à l'élémentaire ;
  - Un environnement scolaire motivant, inclusif, sain et protecteur tout au long de sa scolarité, y compris à travers le développement de l'alimentation et de la nutrition en milieu scolaire en vue de renforcer l'accès et la rétention à l'école, le renforcement des compétences de vie chez les jeunes filles et garçons, de même que le développement d'un dispositif d'écoute et de suivi rapproché des élèves en difficulté d'apprentissage et à risque de décrochage scolaire. Il s'agit aussi de mettre en place un dispositif de lutte contre la VBG et assurer la sécurité à l'école ;
  - Le renforcement de la pratique régulière d'activités physiques et sportives (APS) au bénéfice de tous les élèves du primaire et du secondaire, ainsi que l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de leur enseignement, en diversifiant les séances et en renforçant les dimensions éducatives et citoyennes.

*Ce levier sera en grande partie assuré par les financements du GPE pour la transformation du système, le PEPS financé par l'AFD en cours d'exécution et potentiellement aussi à travers le projet sur la Nutrition et l'Autonomisation des Femmes de la Banque mondiale qui est en cours de préparation et le budget de l'Etat.*

- ***Améliorer les capacités et les compétences des enseignants, des chefs d'établissement et des encadreurs pédagogiques pour assurer un enseignement inclusif de qualité.*** Les priorités d'action dans ce domaine visent :
  - Le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants à travers le renforcement de l'IFERE pour la formation initiale, et aussi la mise sur pied d'un dispositif de formation continue de proximité des enseignants en situation d'enseignement pour renforcer les approches pédagogiques, ainsi que la langue d'enseignement et l'amélioration des contenus académiques, y compris les nouveaux contenus des curricula révisés. Au niveau de la formation initiale, il s'agit aussi d'appuyer la révision des référentiels de formation initiale des enseignants, y compris la formation des éducateurs de la petite enfance à l'éveil et au développement du jeune enfant, des encadreurs pédagogiques et des administrateurs scolaires, en intégrant les notions de TICEs, du développement durable (climat, paix, droits humains, valeurs éthiques et citoyenneté, etc.) dans le programme de formation. Il s'agit aussi de renforcer les compétences des chefs d'établissement et des encadreurs pédagogique et aussi de faciliter leur accompagnement ;
  - La mise en place d'un dispositif d'évaluation des compétences des enseignants qui sera mis à jour régulièrement afin d'informer les besoins en formation continue ;
  - L'organisation d'évaluations des apprentissages à grande échelle (type PASEC) à intervalles réguliers, et le renforcement des évaluations de classe ;
  - Le développement des outils pédagogiques de suivi des encadreurs pédagogiques au niveau des établissements scolaires pour améliorer la pertinence et la qualité du feedback donné aux enseignants afin d'améliorer l'enseignement en classe ;
  - La motivation, récompense et l'encouragement des meilleurs enseignants selon leurs performances sur la base de divers critères, tel que l'absentéisme, les retards, la performance de leurs élèves, en instaurant un prix annuel destiné aux enseignants. Les critères devront être très clairement déterminés et communiqués au grand public en toute transparence. Ce dispositif pourrait également permettre aussi de renforcer les liens avec la communauté ainsi que le suivi de la performance des enseignants et des écoles ;
  - Le renforcement des compétences en français des enseignants du primaire (niveau infra-B2) ;
  - Le renforcement des compétences pédagogiques et didactiques des enseignants du primaire et du collège pour enseigner le et en français / en particulier appui à la rénovation de l'animation pédagogique ;
  - Le développement de l'enseignement des langues (Shikomori, français, anglais et arabe) visé par les textes règlementaires (la Constitution et la loi d'orientation), l'élimination des stéréotype et la VBG en milieu scolaire, l'application stricte du socle commun des connaissances et des compétences, les mécanismes de responsabilisation et d'évaluation scolaire dans l'optique d'assurer des acquis de base en lecture, écriture, calcul et compréhension au primaire et renforcer les mathématiques et les sciences au collège.

*Ce levier sera en grande partie assuré par les financements du GPE pour la transformation du système et le budget de l'Etat. L'AFD envisage aussi d'appuyer le Renforcement des compétences Enseignantes en Français pour l'amélioration de l'Enseignement aux Comores (PREFEC).*

- ***Améliorer les rôles et responsabilités des acteurs d'apprentissages et des encadrants pédagogiques, administratifs et sociaux pour qu'ils puissent accomplir efficacement leurs missions.*** Les priorités d'action visent, *inter alia* :
  - Le renforcement des rôles et responsabilités à travers des formations, des sensibilisations, des conseils pour permettre aux acteurs et encadreurs éducatifs locaux d'appréhender et appliquer

les principes de la gestion de la carte scolaire en vue de corriger les déséquilibres et les inégalités persistants dans le système. Il sera question de renforcer le mécanisme de régulation du ratio enseignant/division (répartition équitable des enseignants entre les îles, entre les établissements scolaires et entre les classes au sein même des établissements), les dispositions de continuité pédagogique et d'élimination progressive des redoublements (bouclage par cycle, promotion au sein des cycles et transition entre les cycles, programme alternatif d'insertion scolaire ou professionnelle des exclus de l'école, système de suivi et de contrôle rigoureux des apprentissages).

- L'élaboration des outils de planification et de suivi à l'intention des CIPR et des directeurs d'école et de systématiser les visites dans les établissements. Pour faciliter le travail des encadreurs pédagogiques, il est indispensable de les doter des moyens de déplacement.

*Ce levier sera en grande partie assuré par les financements du GPE pour la transformation du système et le budget de l'Etat.*

- ***Améliorer les capacités, les performances et la résilience de l'école en matière d'éducation de base pour traduire concrètement la Loi d'orientation sur le terrain.*** Les priorités d'action visent :

- L'autonomisation des acteurs dans les établissements scolaires pour donner à la communauté scolaire les moyens d'agir et de prendre les décisions pour assurer le fonctionnement de l'établissement scolaire de manière autonome et responsable. Il sera question aussi de soutenir chaque établissement scolaire à se doter d'un projet éducatif catalyseur des financements additionnels durables et des outils dont il aura besoin pour surmonter ses difficultés.
- La vulgarisation des outils de gestion des Conseils d'Ecole et le Guide de mise en place de projet d'école, ainsi que le suivi de la mise en œuvre ;
- L'instauration des mécanismes d'autofinancement des projets éducatifs au niveau des établissements scolaires et des CIPR pour responsabiliser le suivi et le contrôle régulier de la scolarité des élèves à travers un système informatisé du NIS et des bulletins des notes des élèves. Ceci fera appel à l'utilisation de la TICE particulièrement pour assurer la collecte, le suivi et évaluation.
- L'adaptation des infrastructures et équipements scolaires à tous les usagers en particulier les enfants porteurs de handicap ;
- La création et la promotion des établissements scolaires publics qui intègrent un cycle complet d'éducation de base (10 années d'études au moins) ;
- L'amélioration de la qualité des enseignements et la performance des établissements scolaires du primaire et secondaire, à travers une meilleure gestion et gouvernance des écoles, le renforcement de capacités des enseignants, l'amélioration de l'environnement scolaire (par le biais de réhabilitations de 6 écoles primaires) et l'appui à l'enseignement des sciences au collège et au lycée ;
- L'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves par des réhabilitations globales des infrastructures de 46 établissements publics cibles du primaire, collège et lycée sur les trois îles.

*Le financement de ce levier sera basé sur l'effet multiplicateur du GPE en stimulant, du projet BLM, PAES financés par l'AFD, aussi des financements communautaires et d'autres partenaires.*

- **Promouvoir l'éducation et la santé des filles comoriennes.** Les priorités d'action visent :
  - Le développement de l'appui aux services favorisant l'accès aux compétences de vie adaptée aux jeunes filles et femmes (la réinsertion des jeunes filles exclues de l'école dans le système scolaire, la réinsertion des jeunes filles vulnérables dans les centres de formation notamment à travers le développement d'un centre d'alphabétisation, etc.), l'appui à la mise en place de services holistiques de lutte contre la VBG en milieu scolaire, y compris le mariage précoce, le renforcement des capacités de leadership et d'autonomisation des filles, etc.

*Ce levier sera pris en charge par les financements du GPE pour l'accélérateur de l'éducation des filles et potentiellement aussi à travers le projet sur la Nutrition et l'Autonomisation des Femmes de la Banque mondiale qui est en cours de préparation.*

- **Renforcer les capacités de planification, de gouvernance et de gestion fiduciaire, et mettre en place des mécanismes de responsabilisation et de suivi de la reddition de comptes.** Les priorités d'action visent :
  - Le renforcement du système de collecte, de traitement, de diffusion et de sauvegarde des données en éducation dans le cadre du SIGE qui est la base de toute bonne planification sectorielle. Il s'agit d'assurer une collecte de données rapide, fiable et financièrement durable afin d'alimenter les prises de décisions, faciliter le suivi du secteur et appuyer la réalisation systématique des prévisions scolaires sur une base annuelle ;
  - L'opérationnalisation d'un dispositif de suivi de l'application des textes, règlements et normes d'apprentissage dans les établissements privés à travers la validation, signature et diffusion des textes, règlements et normes fixant le statut des écoles privées, et la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application de ces textes, règlements et normes ;
  - Le renforcement des capacités de la Direction Générale de la Politique et des Programmes d'Enseignement pour diriger les efforts de scolarisation (préélémentaire, éducation des filles, secondaire 1<sup>er</sup> cycle) et de régulation de la transition (au sein et entre les cycles, entre le public et le privé, entre l'enseignement général et l'EFTP) ;
  - Le développement d'une Direction Générale des Ressources Humaines et la mise en place d'une base de données (un poste, un personnel) pour garantir une maîtrise de la gestion des personnels de l'éducation, notamment une bonne gestion de leur carrière (mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs et des affectations). Cette DG appuiera l'application stricte des procédures de budgétisation et de gestion financière qui sont nécessaires et indispensables pour apprécier la bonne santé du fonctionnement du système éducatif, surtout en matière de reddition de compte et de responsabilisation ;
  - L'initiation des approches d'un « panier commun » pour certaines interventions telles que le renforcement des capacités du SIGE au regard des obstacles identifiés lors de la revue sectorielle conjointe en 2023 et dans l'analyse des facteurs favorables. Ces dispositions visent surtout à renforcer les capacités des structures administratives tant au niveau national qu'au niveau des îles pour le suivi/évaluation de la réforme et à garantir la réalisation des activités annuelles programmées dans le respect des échéances, des résultats attendus suivant les principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR) et de la redevabilité mutuelle (rapports de progrès et de performance périodiques et revues et missions conjointes). Ceci devrait permettre de favoriser la mise en place d'une administration capable à tous les niveaux d'assurer le pilotage et le suivi des politiques et programmes de développement des différents segments du système éducatif ;
  - L'élaboration de la carte des formations professionnelles pour recenser et localiser les centres d'apprentissages et de métiers qui accueillent des enfants en âge de scolarité obligatoire et les

faire bénéficier d'un programme alternatif d'amélioration des compétences fondamentales leur permettant une meilleure insertion dans la vie professionnelle ;

- L'amélioration de la gestion du système éducatif national, à travers un renforcement des capacités de gestion et de pilotage du secteur au niveau central et régional (statistiques, carte scolaire, système des examens et évaluations) ;
- Le renforcement des capacités du Ministère en matière de pilotage, planification et contrôle des infrastructures scolaires ;
- Le renforcement de la collaboration entre le MEN et le Ministère des Postes, des Télécommunications, et de l'Economie Numérique dans le cadre de l'intégration des TICs dans le système éducatif.

*Ce levier sera financé en grande partie par les fonds de renforcement de capacité du GPE, du PGEC, PAES financés par l'AFD, du Gouvernement et d'autres partenaires qui interviennent dans ces domaines.*

En outre, on peut noter que, suivant les principes généraux du GPE, la réforme prioritaire et le Pacte de Partenariat ont suivi la démarche d'intégration du genre de manière transversale depuis le diagnostic de type carte scolaire qui a détaillé les aspects d'inégalité de genre incluant les résultats des acquis scolaires, l'analyse de la situation au niveau des enseignants, jusqu'à la formulation des objectifs visés à l'horizon 2030. Pour mieux répondre aux défis existant en matière d'égalité de genre, le financement pour l'accélérateur de l'éducation des filles s'avère nécessaire pour poursuivre les efforts et corriger les dysfonctionnements qui créent les inégalités de genre dans la mesure où les interventions menées en faveur des filles sont aussi bénéfiques pour les garçons.

### III. FACTEURS FAVORABLES

Le premier exercice du processus d'élaboration du Pacte de Partenariat concerne l'examen initial des quatre principaux facteurs favorables fondamentaux pour la transformation du système éducatif identifiés par le GPE dans le cadre de son modèle opérationnel 2021/2025. Il s'agit de :

- Données et éléments factuels ;
- Planification, politique et suivi sectoriel intégrant la notion de genre ;
- Coordination sectorielle ;
- Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation.

L'évaluation contextualisée de ces quatre facteurs favorables identifiés par le GPE (haut, moyen et faible), a permis de retenir trois domaines hautement élevés qui sont :

- Les données et éléments factuels qui révèlent des défaillances et qui constituent le socle sur lequel reposent une bonne planification, une mise en œuvre efficace et un suivi/évaluation régulier des progrès réalisés pour l'atteinte des résultats et l'amélioration des performances du système éducatif.
- La planification, politique et suivi sectoriel intégrant la notion de genre. Étant donné l'urgence de mettre en place une politique, une planification et un cadre de suivi exhaustifs, réalistes et solides tenant compte de la dimension de genre pour la réforme stratégique du secteur, ce facteur de facilitation est retenu comme haute priorité.
- Le volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation présente des insuffisances dans la mesure où une grande partie de ce budget est consacrée au paiement des salaires des fonctionnaires avec une faible proportion accordée aux interventions structurantes pour le système et les enfants, ainsi qu'au fonctionnement des administrations centrale et déconcentrée. En raison de son incapacité à répondre aux exigences de fonctionnement du système ainsi que du désintéressement des PTFs dans ce domaine, alors qu'il constitue la pierre angulaire de la transformation du système éducatif, l'accroissement du volume des ressources publiques mobilisées pour l'éducation va contribuer à réduire le déséquilibre structurel entre les différents niveaux d'enseignement et de formation, ainsi qu'entre les coûts unitaires par élève, en vue d'améliorer l'efficacité des services éducatifs offerts et la gestion du système.

Ces trois priorités sont jugées nécessaires à la réalisation des trois résultats stratégiques retenus pour la transformation du système éducatif comorien. En revanche, la coordination sectorielle qui était auparavant en état de balbutiement est classée comme priorité moyenne, car elle enregistre des avancées significatives, même si elle mérite d'être renforcée en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide apportée au secteur de l'éducation, de favoriser la mobilisation collective autour des politiques et des stratégies éducatives et, enfin, de renforcer la redevabilité mutuelle. En conséquence, cette priorité est classée comme priorité moyenne.

Au regard du contexte comorien, cet examen a mis en évidence les difficultés auxquelles est confronté le système éducatif comorien pour chaque facteur favorable.

***En ce qui concerne les données et éléments factuels***, la réforme envisage de capitaliser le processus de renforcement du SIGE engagé par le MEN en collaboration avec l'ISU sous financement de l'AFD. Toutefois, la réforme renforcera ce mécanisme à travers le développement des capacités de la DGPEP. Pour pérenniser et stabiliser le processus SIGE et assurer la régularité de la production des données, il y a lieu d'institutionnaliser le processus en incluant la mise en place du panier commun où seront versés les fonds annuels prévus par le gouvernement et les projets des PTFs en cours d'exécution pour soutenir les activités liées aux statistiques de l'éducation suivant le plan de déploiement du SIGE et l'utilisation des TICs pour faciliter la collecte, la saisie, le traitement et la production des données. Ceci devrait permettre d'éviter les requêtes individualisées qui retardent

parfois les opérations de collecte et la publication à temps des données fiables qui est la difficulté principale identifiée dans le diagnostic du SIGE. Ainsi, dès la prochaine rentrée scolaire le dispositif d'opérationnalisation des activités du SIGE et de la carte scolaire sera engagé. De ce fait, les interventions retenues pour combler les lacunes sont :

- Mettre en place un panier commun des financements relatifs au SIGE de tous les partenaires intervenant dans le secteur en complément du budget de l'Etat alloué aux statistiques de l'éducation sous la gestion de la Direction Générale de la Planification ;
- Mettre en place une stratégie de renforcement des capacités du SIGE (un processus a déjà commencé avec l'appui technique de l'ISU/UNESCO financé par l'AFD) et assurer le transfert des compétences pour le suivi et la pérennité ;
- Rendre effectifs le développement des capacités et l'autonomisation progressive de la Direction Générale de la Planification pour la prise en main de la transformation du système éducatif. Ceci se concrétisera dès la mise en œuvre du pacte par la formation d'un pôle des spécialistes (planificateurs, statisticiens informaticiens, économistes de l'éducation, gestionnaires des ressources humaines) en vue de disposer d'un personnel compétent pour pérenniser et stabiliser le processus SIGE en cours de mise en place, ainsi que la dotation des équipements nécessaires.

**Concernant la planification, politique et suivi sectoriel intégrant la notion de genre**, la réforme du secteur de l'éducation vise à fournir une éducation de qualité pour tous, comme le prévoit l'article 30 de la Constitution de 2018. Elle souligne l'engagement politique et la priorité du gouvernement actuel à transformer le système éducatif. Cet engagement est également reflété dans le Plan Comores émergent à l'horizon 2030 et renforcé par l'intervention du Président lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation en 2022. Cela ouvre la voie au processus de préparation du Pacte de partenariat, à l'élaboration du Rapport d'état sur le système éducatif national (RESEN) et à la conception du Plan sectoriel de l'éducation 2023-2030 (PSE). À l'heure actuelle, il a été constaté que l'état d'avancement de la planification, de la politique et du suivi des activités sensibles au genre était préoccupant. Bien que l'égalité de genre soit inscrite dans la Constitution comorienne et qu'il existe une Politique nationale d'équité et d'égalité de genre (PNEEG), l'inégalité de genre et la violence fondée sur le genre restent des défis importants et il n'existe pas de politique ni de stratégie en matière de genre pour le secteur de l'éducation. Comme le souligne l'auto-analyse du pays, il n'existe pas de politique stratégique actualisée ni de documents de planification opérationnelle (pluriannuelle) tenant compte de la dimension de genre pour piloter le secteur et, de plus, aucun mécanisme régulier de suivi et d'évaluation n'a été mis en place pour collecter des données sur les performances et les résultats stratégiques du secteur. Donc le renforcement des capacités dans ce domaine est important et prometteur.

**Enfin, pour ce qui est du volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation**, la réforme prévoit de structurer deux directions du MEN. Il s'agit (i) de la Direction Générale et de Gestion Fiduciaire pour appuyer le Ministère dans la préparation adéquate, le suivi et l'exécution du budget de l'Etat alloué à l'éducation, mais aussi pour procéder à des analyses budgétaires sur la base du CDMT et du budget-programme ainsi que l'accompagnement de la gestion des paniers communs convenus avec les partenaires en se conformant aux règles et procédures de gestion du partenaire et (ii) de la Direction Générale des Ressources Humaines pour assurer une planification continue des besoins en personnel en charge de l'éducation, y compris la répartition équitable des enseignants entre les îles et entre les établissements scolaires. Ainsi, les interventions retenues pour combler les lacunes sont :

- Rendre effectifs le développement des capacités et l'autonomisation progressive des Directions en charge des Finances et des Ressources Humaines du MEN en perspective avec la gestion du CDMT en procédant lors de la révision des cadres organiques du MEN à la création d'un département des Finances et des Ressources Humaines au MEN et en instaurant des mécanismes prenants de collaboration intersectoriels entre le MEN, la FOP, le Budget et le Trésor ;

- Mettre en place une base de données intégrée au SIGE, ainsi qu'un mécanisme transparent et inclusif pour la compilation des données/analyses sur la distribution équitable et l'efficacité du financement national de l'éducation en perspective avec la gestion du CDMT.

Pour continuer à améliorer la coordination sectorielle la réforme envisage les interventions suivantes :

- Institutionnaliser une structure permanente de partenariat du MEN conformément à la Loi d'orientation sur l'éducation ;
- Instaurer des mécanismes d'autoévaluation annuelle du GLPE pour l'amélioration continue de l'efficacité de la coordination et du dialogue sectoriel inclusif en référence au guide du GPE ;
- Mettre en place une expérimentation d'un fonds commun sur des activités spécifiques telles que la collecte de données du SIGE.

Au final, il y a lieu de noter la nécessité d'approfondir le diagnostic par des études complémentaires sur ces différents champs des facteurs favorables dès le lancement de la mise en œuvre du pacte est envisagée, et cela à travers le financement pour le renforcement des capacités.

#### **IV. RÉALISER LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF**

La mise en œuvre du Pacte de partenariat y compris la réforme prioritaire démarre dès son adoption par le Gouvernement et son endossement par les partenaires techniques et financiers. Ainsi, les actions préalables d'amélioration des conditions favorables pour la réussite de la réforme seront engagées dès la soumission du Pacte de partenariat et à la rentrée prochaine (2023/2024) qui commence au mois de septembre 2023.

##### **IV.1 L'alignement de ressources des partenaires et appui du GPE**

Pour accompagner la transformation du système d'éducation de base, la réforme prioritaire prévoit de canaliser les financements internes et externes déjà disponibles en prenant en compte toute ligne de financement et d'activité susceptible d'apporter une contribution significative. Elle vise aussi à susciter de nouveaux financements aussi bien des partenaires au développement que de la société civile et des collectivités locales.

La réforme sera donc conçue comme un schéma directeur incluant les programmes et les projets en cours d'exécution et ceux en cours de préparation et à venir, financés par les partenaires techniques et financiers, y compris les organisations de la société civile. Cette approche de programmation devrait favoriser l'alignement des financements mobilisés au profit de la mise en œuvre de la politique éducative et encourager la mise en commun, ou les approches conjointes et convergentes, pour élargir le champ et la profondeur des impacts des résultats en termes de développement du système éducatif.

Les projets en cours d'exécution en lien avec les axes prioritaires identifiées dans ce document sont présentés en annexe.

##### **IV.2 Les Rôles et responsabilités des pays partenaires**

Les responsabilités premières dans la transformation du système éducatif incombent au Gouvernement en assurant une grande part des financements de la réforme dans le cadre du budget de l'Etat alloué à l'éducation. Ceci vise à tirer grandement profit des efforts énormes du Gouvernement pour éduquer la population. En agissant ainsi, il sera possible de mieux utiliser de manière efficace et efficiente les ressources publiques allouées à l'éducation en garantissant une répartition équitable entre les différentes institutions scolaires dans la mesure où les principales inégalités du système découlent également des dysfonctionnements liés à la mauvaise allocation de ces ressources. Ainsi, l'accroissement du volume des ressources publiques mobilisées pour l'éducation pourra contribuer à réduire les inégalités et les déséquilibres structurels au sein et entre les différents niveaux d'enseignement et de formation, en vue d'améliorer l'efficacité des services éducatifs offerts et la gestion du système éducatif.

A ce titre, les missions des départements ministériels seront renforcées. Ainsi, la réforme sera pilotée par l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN), la Direction Générale de la Planification des Etudes et des Projets de l'Education (DGPEPE), la Direction Générale de la Politique et des Programme d'enseignement (DGPPE), appuyées par des gestionnaires financiers professionnels de la Direction des Affaires Administratives et des Ressources humaines (DAF/RH). Les Chefs de département seront les Chefs de programme. Les départements constitueront une unité de Coordination de la réforme prioritaire, supervisée par le SG/MEN pour constituer le dispositif de pilotage et de conduite du changement. Il convient aussi de noter que des éléments ou, plus précisément, quatre domaines de l'analyse des facteurs favorables font ressortir le rôle prépondérant que la Direction Générale de la Planification doit prendre. Cette dernière doit être dynamique pour soutenir tous les départements ministériels centraux et déconcentrés pour relever les défis de la transformation du système éducatif.

### **IV.3 Les Financements et autres dispositifs du GPE à mobiliser**

*Le financement du GPE pour la transformation du système* sera canalisé principalement vers l'amélioration des capacités et des compétences des enseignants, des chefs d'établissement et des encadreurs pédagogiques pour assurer un enseignement inclusif de qualité, car ce sont eux qui influent le plus sur les apprentissages des élèves et qui font la force du système éducatif. Grâce au développement de leurs capacités, ils seront en mesure de garantir l'amélioration des conditions d'égalité de genre, d'équité et d'inclusion ainsi que de contribuer à la réduction significative de la pauvreté d'apprentissage.

*Le financement pour l'accélération de l'éducation des filles* contribuera à la promotion de l'éducation et de la santé des filles pour s'attaquer aux goulets d'étranglement les plus critiques dans l'accumulation du capital humain des filles, en particulier l'abandon scolaire dû, entre autres, à la vulnérabilité incluant la pauvreté. Il participera donc au levier de la promotion de l'éducation et de la santé des filles, ainsi qu'à l'inclusion économique des femmes comoriennes.

*Le financement à effet multiplicateur* pourra soutenir l'amélioration des capacités, les performances et la résilience de l'école d'éducation de base. Ainsi, la nouvelle loi sur l'éducation a défini l'éducation de base qui couvre trois niveaux d'enseignement comme période de scolarité obligatoire de 13 années d'études. Or, dans la pratique actuelle, beaucoup d'écoles publiques ne remplissent pas les conditions nécessaires pour garantir une scolarité continue de neuf années au minimum. En outre, les leçons tirées de la crise de la COVID-19, ont montré que ces institutions manquaient de capacités de résilience pour le relèvement du système éducatif.

**Le financement pour le renforcement des capacités** appuiera les actions immédiates de développement des capacités pour créer les conditions acceptables d'amélioration de la gestion des données, de l'équité et de l'efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation et du suivi sectoriel de la mise en œuvre de la réforme. Il s'agit, entre autres, de renforcer les capacités des acteurs clés et des départements concernés pour la maîtrise de la carte scolaire dès le début de la réforme. Aussi, dès la validation du pacte de partenariat, une requête additionnelle sera soumise pour l'opérationnalisation des nouvelles dispositions de la carte scolaire indispensables pour la mise en œuvre du pacte.

### **IV.4 L'articulation du processus de planification sectorielle**

Les réflexions et les actions engagées consistent à converger les processus de préparation de l'analyse sectorielle, du pacte de partenariat et du PSE à l'horizon 2030. Toutefois, vu les contraintes d'échéance liées au modèle opérationnel du GPE, le MEN en concertation avec ses partenaires a anticipé le pacte de partenariat qui est fondé sur un diagnostic de type carte scolaire et une réforme prioritaire. Comme cela a été souligné plus haut la présente réforme prioritaire fait partie intégrante du PSE. En vue de poser les bases solides de développement harmonieux du système éducatif au regard de la Loi d'orientation N0 20-034/AU du 29 décembre 2020.

## V. SUIVI ET EVALUATION

### V.1 La Théorie du changement

Le but de la réforme est d'améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux (lecture, compréhension, écriture et calcul) afin de garantir à toutes les filles et tous les garçons comoriens une éducation de qualité, équitable, inclusive, et résiliente. Pour assurer une mise en œuvre effective et efficace de cette réforme, il est essentiel que toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation aux Comores soient pleinement mobilisées dès l'identification de la réforme - du MENERSFIP, en passant par les structures administratives éducatives déconcentrées, les collectivités locales, l'administration des établissements scolaires, les parents, les élèves, la société civile, les associations et ONGs, et les partenaires au développement.

Afin de réaliser la réforme prioritaire, trois objectifs clés sont identifiés :

- (i) **Objectif 1** : Les enseignants sont responsabilisés, ont les compétences nécessaires pour délivrer un enseignement de qualité, inclusif et résilient ;
- (ii) **Objectif 2** : Les filles et garçons commencent l'école à temps et complètent l'éducation de base avec les compétences fondamentales en lecture, écriture, calcul et compréhension ;
- (iii) **Objectif 3** : Les systèmes de gouvernance, de suivi et évaluation et de planification sont renforcés pour améliorer les apprentissages.

**Objectif 1.** Le premier objectif vise à ce que les enseignants de l'éducation de base bénéficient d'une formation initiale et continue de proximité de qualité, qu'ils soient outillés, appuyés et mieux encadrés pour améliorer l'enseignement en classe. Il est également important de renforcer les notions de redevabilité et de responsabilisation chez les enseignants, ainsi que de les motiver et encourager les bonnes pratiques dans la perspective de développer un corps enseignant engagé et motivé.

**Objectif 2.** Le deuxième objectif vise à ce que les enfants soient mieux préparés pour commencer l'école à travers une scolarisation de qualité dès le préélémentaire. Il vise aussi à ce que les enfants soient mieux accompagnés pendant la scolarité, notamment avec non seulement la généralisation des projets Ecole mais aussi une amélioration de la nutrition scolaire, mais aussi à travers des programmes de protection des filles et des populations vulnérables. De plus, il sera aussi important de renforcer les programmes d'accompagnement et de remédiation dans les écoles pour réduire les taux de redoublement et de décrochage précoces, ainsi que l'élaboration de programmes visant à réintégrer les enfants en dehors de l'école. Cet objectif vise aussi l'amélioration du cadre dans lequel évoluent les enfants en prônant une amélioration des infrastructures scolaires (y compris les infrastructures sanitaires), le matériel pédagogique et didactique disponible en classe, entre autres.

**Objectif 3.** Le troisième objectif vise à ce que les systèmes de gouvernance, de suivi et évaluation et de planification soient renforcés pour mieux accompagner la réforme. Il s'agit notamment de régulariser la situation des enseignants, améliorer le redéploiement et renforcer la gestion des carrières. Il faudra aussi renforcer les évaluations diagnostiques et autres pour mesurer la progression de la réforme. De plus, cet objectif vise à renforcer les capacités des encadreurs, directeurs et Conseils d'Ecole, notamment sur les outils de gestion et sur le guide de mise en place du projet d'école. Finalement, il vise à assurer la disponibilité de données fiables et à temps et des instruments pour un suivi efficace.

Suivant ces objectifs, les leviers de la réforme se positionnent comme suit :

<p><b>Objectif 1 :</b> Les enseignants sont responsabilisés, ont les compétences nécessaires pour délivrer un enseignement de qualité, inclusif et résilient</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Levier 2 : Améliorer les capacités et les compétences des enseignants, des chefs d'établissement et des encadreurs pédagogiques pour assurer un enseignement inclusif de qualité,</li> <li>- Levier 3 : Améliorer les rôles et responsabilités des acteurs d'apprentissages et des encadrants pédagogiques, administratifs et sociaux pour accomplir efficacement leurs missions</li> </ul>
<p><b>Objectif 2 :</b> Les filles et garçons commencent l'école à temps et complètent l'éducation de base avec les compétences fondamentales en lecture, écriture, calcul et compréhension</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Levier 1 : Mieux préparer les élèves à intégrer et poursuivre des enseignements et des apprentissages de base de qualité, inclusifs, équitables et résilients</li> <li>- Levier 5 : Promouvoir l'éducation et la santé des filles comoriennes,</li> </ul>
<p><b>Objectif 3 :</b> Les systèmes de gouvernance, de suivi et évaluation et de planification sont renforcés pour améliorer les apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Levier 4 : Améliorer les capacités, les performances et la résilience de l'école d'éducation de base pour traduire concrètement la Loi d'orientation sur le terrain,</li> <li>- Levier 6 : Renforcer les capacités de planification, de gouvernance et de gestion fiduciaire, et mettre en place des mécanismes de responsabilisation et de suivi de la reddition de comptes</li> </ul>

<b>But national</b>	<b>Développer le capital humain des Comores</b>				
<b>But sectoriel</b>	<b>Amélioration du niveau de maîtrise des apprentissages fondamentaux des enfants comoriens</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Objectif 1:</b> Les enseignants sont responsabilisés, ont les compétences nécessaires pour délivrer un enseignement de qualité, inclusif et résilient	<b>Objectif 2:</b> Les filles et garçons commencent l'école à temps et complètent l'éducation de base avec les compétences fondamentales en lecture, écriture, calcul et compréhension		<b>Objectif 3:</b> Les systèmes de gouvernance, de suivi et évaluation et de planification sont renforcés pour améliorer les apprentissages	
<b>Résultats intermédiaires</b>	Les enseignants bénéficient d'une formation initiale et continue de proximité de qualité, sont outillés, encadrés, redevables et engagés	Les filles et garçons sont préparés (santé), et accompagnés (pédagogique)	La classe et l'école sont des espaces propices à l'apprentissage	Les structures administratives et établissements scolaires priorisent les apprentissages	Les données facilitent la prise de décision et la bonne planification du secteur
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser les curricula (socles communs) et développer les modules de formation initiale en cohérence avec les nouvelles approches</li> <li>• Développer et renforcer la formation continue de proximité, et former et outiller les encadreurs pédagogiques</li> <li>• Développer le matériel didactique et pédagogique est en cohérence avec les curricula</li> <li>• Motiver/encourager les bonnes pratiques des enseignants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager et construire des salles de classes pour le préélémentaire et réhabiliter les infrastructures scolaires pour une école sûre, saine et inclusive</li> <li>• Adapter/élaborer, imprimer et distribuer les manuels et matériel pédagogique (ex. livres de lecture) en cohérence avec les curricula</li> <li>• Piloter des programmes d'accompagnement inclusif, de remédiation, et de protection des filles</li> <li>• Améliorer la nutrition scolaire et sensibiliser les parents sur la santé des élèves</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulariser la situation des enseignants, améliorer le redéploiement, et renforcer la gestion des carrières</li> <li>• Réaliser des évaluations scolaires régulièrement (ex. diagnostiques et formatives)</li> <li>• Former les encadreurs, directeurs et Conseils d'Ecole sur les outils de gestion et le Guide de mise en place de projet école</li> <li>• Assurer la disponibilité de données fiables et à temps et les instruments pour un suivi efficace</li> </ul>	
<b>Leviers et stratégies</b>	Mobilisation des communautés et de la diaspora autour des axes prioritaires, renforcement des capacités du MENERSFIP, utilisation des TICs, renforcement des lois, textes, règlements et procédures, normes scolaire, établir les politiques efficaces de langue d'enseignement pour les apprentissages				
<b>Principaux acteurs</b>	MENERSFIP, les structures administratives éducatives déconcentrées, les collectivités locales, l'administration des établissements scolaires, les parents, les élèves, la société civile, les associations et ONGs, et les partenaires au développement				
<b>Principaux défis de l'éducation de base</b>	Faible niveau de maîtrise des élèves dans les apprentissages fondamentaux de la lecture, écriture, calcul et compréhension Entrée tardive des élèves et redoublement élevé à l'élémentaire et au collège; faible participation des filles dans les STEMs au collège Temps d'apprentissage insuffisant (double vacation, calendrier scolaire) et réduit dû au niveau élevé de retards, et d'absentéisme des enseignants Besoins de renforcer la formation initiale pour les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire et appuyer la formation pédagogique pour le secondaire 1. Manque d'appui/formations aux encadreurs pédagogiques et aux directeurs d'écoles et absence d'un système de formation continue de proximité pérenne Manque d'une prise en charge effective des enfants en situation d'handicap dans les écoles				

## V.2 Les indicateurs de suivi

En termes de suivi et évaluation, la réforme s'appuiera sur les efforts déjà engagés dans le cadre du renforcement du SIGE avec l'appui technique de l'ISU/UNESCO au MEN financé par l'AFD. Le dispositif de suivi et évaluation sera aussi bâti de sorte à pouvoir rendre compte des progrès vers l'atteinte des cibles de l'ODD4. Voici quelques indicateurs pour mesurer les progrès réalisés :

	<b>Indicateur</b>	<b>Année de base et cible</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Sources</b>
1	% d'élèves qui atteignent un seuil élevé lors de tests normalisés mesurant leurs capacités en français (lecture, écriture et compréhension) et en mathématiques à la fin de chaque sous-cycle d'éducation de base (désagrégés par sexe, île, type et milieu).	Base : 2017 Cible : 2030	<b>En CP</b> Français/T : 18,8% (F:18,9% et G:18,7%) Math/T : 5,8% (F:5,8% et G:5,8%)	<b>En CP</b> Français/T : 60,0% (F:60,0% et G:60,0%) Math/T : 60,0% (F:60,0% et G:60,0%)	Test standardisé type PASEC MEN/DGPEP
2	% d'élèves qui atteignent un seuil élevé lors de tests normalisés mesurant leurs capacités en français (lecture, écriture et compréhension) et en mathématiques à la fin de chaque sous-cycle d'éducation de base (désagrégés par sexe, île, type et milieu).	Base : 2017 Cible : 2030	<b>En CM1</b> Français/T : 3,1% (F:3,8% et G:2,4%) Math/ T : 0,7% (F:1,0% et G:0,4%)	<b>En CM1</b> Français/T : 60,0% (F:60,0% et G:60,0%) Math/T : 60,0% (F:60,0% et G:60,0%)	Test standardisé type PASEC MEN/DGPEP
3	% d'enseignants qui bénéficient d'une formation continue régulière et de proximité	Base : 2022 Cible : 2030	Com : 0% (Ng : 0% ; Nd : 0% et Mw : 0%)	Com : 100% (Ng : 100% ; Nd : 100% et Mw : 100%)	Rapport annuel SIGE/DGPEP/MEN
4	% d'établissements qui disposent des curricula révisés, des manuels et des guides suffisants adaptés à tous les niveaux de l'enseignement de base.	Base : 2022 Cible : 2030	Com : 0% (Ng : 0% ; Nd : 0% et Mw : 0%)	Com : 100% (Ng : 100% ; Nd : 100% et Mw : 100%)	Rapport annuel MEN/DGPEP
5	% d'établissements soutenus qui développent un projet éducatif et des mécanismes de suivi des résultats pour assurer des enseignements et des apprentissages de qualité, équitables, inclusifs et résilients.	Base : 2022 Cible : 2030	Com : 0% (Ng : 0% ; Nd : 0% et Mw : 0%)	Com : 100% (Ng : 100% ; Nd : 100% et Mw : 100%)	Rapport annuel du SIGE MEN/DGPEP
6	Taux brut de scolarisation du préélémentaire désagrégé par île et par sexe.	Base : 2022 Cible : 2030	T : 24,8 (F:25,4 % et G:24,1%)	T : 86,0 (F: 86,1 % et G: 86,0 %)	MEN/DGPE
7	Taux de redoublement désagrégé par cycle, île, sexe, type d'établissement et par milieu.	Base : 2022 Cible : 2030	T : 12% (F:11,1% et G:12,9%) / Ng : 7,5% Nd : 15,6% et Mw : 12,1%	T : 5% (Ng : 5% ; Nd : 5% et Mw : 5%)	MEN/DGPE
8	La production et la dissémination de l'annuaire statistique sont complétées chaque année	Base : 2022 Cible : 2030	N/A	Oui, pour chaque année intermédiaire	Tableaux de bord

Il est envisagé de revoir le cadre de suivi et évaluation en lien avec le futur PSE 2030. Ainsi :

- Les cibles envisagées des indicateurs proposés seront revues à la suite du scénario retenu dans le cadre du futur PSE 2030 pour garantir la crédibilité du Pacte ;
- des indicateurs de niveau intermédiaire, seront ajoutés pour faciliter le suivi de la réforme prioritaires, mais également permettre de suivre les principaux progrès observés sur les facteurs favorables.

### **V.3 La description des évaluations ou des revues**

Des revues sectorielles conjointes seront organisées chaque année sous la coordination de la Direction Générale de la Planification, des Etudes et des Projets en collaboration avec le Secrétariat Technique Permanent en appui au GLPE et Dialogue sectoriel. Ces revues seront consacrées à la mise en œuvre du Plan Sectoriel avec un accent particulier mis sur la réforme prioritaire.

Trois évaluations seront réalisées :

- une évaluation préalable avant la mise en œuvre effective de la réforme prioritaire pour déterminer les éléments de faisabilité et de mise à l'échelle ;
- une évaluation à mi-parcours de la réforme pour les recadrages nécessaires ;
- une évaluation finale de la réforme pour apprécier les résultats obtenus.

Il y a lieu de noter qu'au début de la mise en œuvre du pacte, le GLPE, sera sollicité pour appuyer la réalisation des études préalables ciblées et la mise en place des mécanismes de coordination des projets pour asseoir les bases de suivi et évaluations des interventions du pacte. Aussi, le GLPE sera tenu informé semestriellement sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du pacte de partenariat pour appréciations et éventuels ajustements. Selon les besoins, des missions conjointes spécifiques des PTFs/MEN et des réunions extraordinaires pourraient être organisées.

### **V.4 Les mécanismes pour un apprentissage partagé**

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle, envisage de focaliser son attention sur la qualité de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement. Cette préoccupation est d'autant plus légitime que sociale en raison des voix concordantes qui déplorent la mauvaise qualité des enseignements et des apprentissages à tous les niveaux d'enseignement. C'est ainsi que le MEN a formulé officiellement sa volonté et son engagement de participer au programme GPE KIX aux Comores, et soumis une feuille de route à cet effet. Le Programme KIX a déjà conclu un premier protocole d'accord pour appuyer deux études spécifiques (l'une concernant les acquis scolaires en termes d'égalité de genre et, l'autre les bonnes pratiques en matière d'implication communautaire pour le bon fonctionnement de l'école), la dissémination et le lancement de la mise en œuvre du Pacte de Partenariat pour la transformation du système d'éducation de base.

## VI. ANNEXES

### 1. Déclaration d'endossement des Partenaires



## 2. Etat des projets en cours d'exécution concernant le préélémentaire, l'élémentaire et le collège

Titre du projet	Agence(s) de financement	Structure(s) d'exécution	Période de mise en œuvre	Budget global	Sous-secteurs ciblés	Axes d'intervention en appui à la réforme
Performance et Gouvernance de l'Education (PGEC)	AFD	MEN	2019-2024	6 000 000 €	Primaire Collège Lycée	<p>- Améliorer la qualité des enseignements et la performance des établissements scolaires du primaire et secondaire, à travers une meilleure gestion et gouvernance des écoles, le renforcement de capacités des enseignants, l'amélioration de l'environnement scolaire (par le biais de réhabilitations de 6 écoles primaires) et l'appui à l'enseignement des sciences au collège et au lycée ;</p> <p>- Améliorer la gestion du système éducatif national, à travers un renforcement des capacités de gestion et de pilotage du secteur au niveau central et régional (statistiques, carte scolaire, système des examens et évaluations)</p>
Projet d'amélioration de l'environnement scolaire (PAES)	AFD	MEN	2021-2026	21 900 000 €	Primaire Collège Lycée	<p>- Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves par des réhabilitations globales des infrastructures de 46 établissements publics cibles du primaire, collège et lycée sur les trois îles.</p> <p>- Le projet prévoit également un renforcement des capacités du Ministère en matière de pilotage, planification et contrôle des infrastructures scolaires.</p>
Kids Athletics (KA)	AFD	African Athletics Development Centre	2021-2023	100 000 €	Primaire	<p>- Le projet relève d'une action à démarrage rapide du projet PEPS, intégrant une première initiative sur le renforcement de la pratique sportive au primaire par le biais de l'athlétisme, en lien avec la Fédération internationale d'athlétisme / World Athletics. Cette activité est menée par l'African Athletics Development Centre (centre régional de la World Athletics), par la mise en oeuvre du programme Kids Athletics (KA), associant le MEN des Comores, la Fédération nationale d'Athlétisme et la World Athletics.</p>
Promotion de l'Enseignement Physique et Sportif (PEPS)	MEN	MEN / ONG Play International (MO déléguée)	2022-2025	1 500 000 €	Primaire Secondaire	<p>-Renforcer la pratique régulière d'activités physiques et sportives (APS) au bénéfice de tous les élèves du primaire et du secondaire, ainsi que d'améliorer la qualité et l'efficacité de leur enseignement, en diversifiant les séances et en renforçant les dimensions éducatives et citoyennes.</p>
Projet de Transition de l'Education de l'Union des Comores (PTEUC)	PME / UNICEF	MEN	2018-2022	2 300 000 USD	Préscolaire Primaire	<p>-Le Projet vise la mise en place progressive de mesures qui visent l'amélioration des capacités de gestion, de suivi et de pilotage qui est préconisée dans une perspective de normalisation de la gestion administrative et</p>

						<p>pédagogique.</p> <p>-Il contribue à créer des bases dans la perspective des objectifs du PTSE qui sont : i) Développer la couverture préscolaire, progresser vers l'achèvement universel dans l'enseignement primaire d'ici 2020 ; ii) Accroître le taux de réussite et réguler le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire (général et professionnel) ; iii) Réduire les redoublements de 17% en 2015 à 12,3% en 2020. Au primaire, la stratégie cible l'accueil de tous les enfants de 6 ans en première année du primaire dès 2019 et la progression vers l'accès universel en classe de CM2 (taux d'achèvement primaire 100%).</p>
Improving Pre-school and Primary Education Provision in Comoros	UNICEF / Dubaï Care	MEN	2017-2022	2 000 000 USD	Préscolaire Primaire	<p>- Augmenter l'offre préscolaire en développant les classes d'enseignement coranique rénové afin que les écoles publiques puissent offrir au moins une des deux classes préscolaires destinées aux enfants de quatre et cinq ans.</p> <p>- Fournir le matériel d'enseignement et d'apprentissage nécessaire et soutenir l'introduction d'approches d'apprentissage par le jeu en offrant aux enseignants préscolaires des possibilités appropriées d'acquérir les compétences nécessaires pour enseigner par le biais de ces approches.</p>
Projet d'appui au Renforcement des compétences Enseignantes en Français pour l'amélioration de l'Enseignement aux Comores (PREFEC)	AFD	MEN	2024-2027	3 500 000 €	Primaire Collège	<p>-Renforcement des compétences langagières en français des enseignants du primaire infra-B2</p> <p>-Renforcement des compétences pédagogiques et didactiques des enseignants du primaire et du collège pour enseigner le et en français / en particulier appui à la rénovation de l'animation pédagogique.</p>
Projet de Nutrition et Autonomisation des Femmes aux Comores	Banque mondiale	MEN/Ministère de la santé/Ministère de la jeunesse et de l'emploi	A déterminer [prévu 2024]	A déterminer	Primaire Collège	<p>-Renforcer l'acquisition des compétences de vie</p> <p>Soutenir des activités et campagnes de sensibilisation et lutte contre le VBG dans le milieu scolaire</p> <p>-Appuyer le développement de la nutrition scolaire</p>

## 1. Les effectifs d'élèves par année d'études et par île en 2022

Niveaux	Ensemble	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
PS	3 765	2 080	433	1 252
MS	5 227	2 194	693	2 340
GS	7 145	3 156	597	3 392
CP1	16 875	6 299	1 981	8 595
CP2	20 485	8 904	1 961	9 620
CE1	17 772	7 276	1 711	8 785
CE2	17 814	7 691	1 671	8 452
CM1	16 434	6 766	1 389	8 279
CM2	17 664	6 964	1 519	9 181
6ème	16 106	6 750	1 276	8 080
5ème	14 422	6 004	1 308	7 110
4ème	13 499	5 695	1 158	6 646
3ème	12 099	5 171	1 013	5 915
2nde	9 048	4 355	942	3 751
1ère	7 980	3 913	811	3 256
Term	12 046	5 634	856	5 556

## 2. Les effectifs d'élèves par cycle d'études et par île

Cycles	Ensemble	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
<b>Effectif</b>				
Tous niveaux	208 381	88 852	19 319	100 210
Préélémentaire	16 137	7 430	1 723	6 984
Elémentaire	107 044	43 900	10 232	52 912
Sec 1er cycle	56 126	23 620	4 755	27 751
Sec 2è cycle	29 074	13 902	2 609	12 563
<b>Répartition</b>				
Tous niveaux	100%	43%	9%	48%
Préélémentaire	100%	46%	11%	43%
Elémentaire	100%	41%	10%	49%
Sec 1er cycle	100%	42%	8%	49%
Sec 2è cycle	100%	48%	9%	43%
<b>Répartition</b>	100%	100%	100%	100%
Préélémentaire	8%	8%	9%	7%
Elémentaire	51%	49%	53%	53%
Sec 1er cycle	27%	27%	25%	28%
Sec 2è cycle	14%	16%	14%	13%

### 3. Les taux bruts de scolarisation

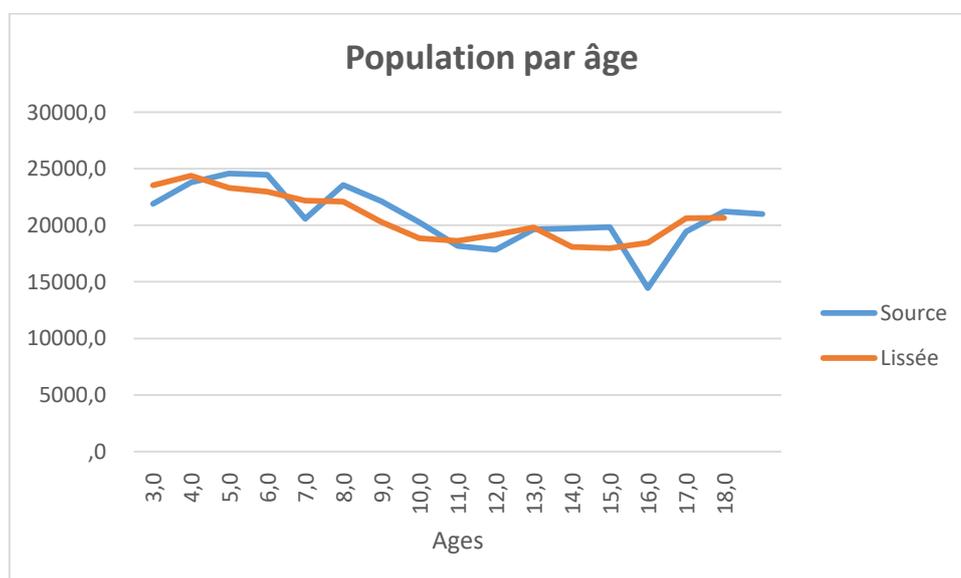
#### Les taux bruts de scolarisation par cycle et genre

Cycles	Ensemble	Filles	Garçons
Préélémentaire	22,7%	23,2%	22,1%
Elémentaire	85,6%	87,2%	84,1%
Sec. 1er cycle	74,8%	76,2%	73,5%
Sec. 2ème cycle	48,7%	52,3%	45,2%

Les données de population présentent des pics et variations qui nécessitent un travail de lissage

Ages	Ensemble		Filles		Garçons	
	Source	Lissée	Source	Lissée	Source	Lissée
2	21 892	21 563	10 641	10 481	11 251	11 082
3	23 790	23 528	11 586	11 458	12 205	12 070
4	24 588	24 387	11 988	11 890	12 600	12 497
5	24 459	23 314	11 934	11 375	12 526	11 939
6	20 587	22 977	10 021	11 184	10 566	11 793
7	23 580	22 195	11 509	10 833	12 071	11 362
8	22 124	22 087	10 800	10 782	11 324	11 305
9	20 266	20 280	9 892	9 899	10 373	10 380
10	18 181	18 845	8 873	9 197	9 308	9 648
11	17 840	18 634	8 701	9 088	9 140	9 546
12	19 634	19 152	9 573	9 338	10 061	9 814
13	19 728	19 820	9 624	9 669	10 104	10 151
14	19 837	18 080	9 686	8 828	10 151	9 252
15	14 435	17 987	7 059	8 796	7 376	9 190
16	19 451	18 447	9 523	9 032	9 928	9 415
17	21 212	20 644	10 391	10 113	10 820	10 531
18	20 995	20 659	10 278	10 114	10 717	10 545
Total 2-18	352 598	352 599	172 079	172 077	180 519	180 521

La méthode de lissage utilisée calcule les moyennes mobiles sur trois âges.



## Comparaison des TBS

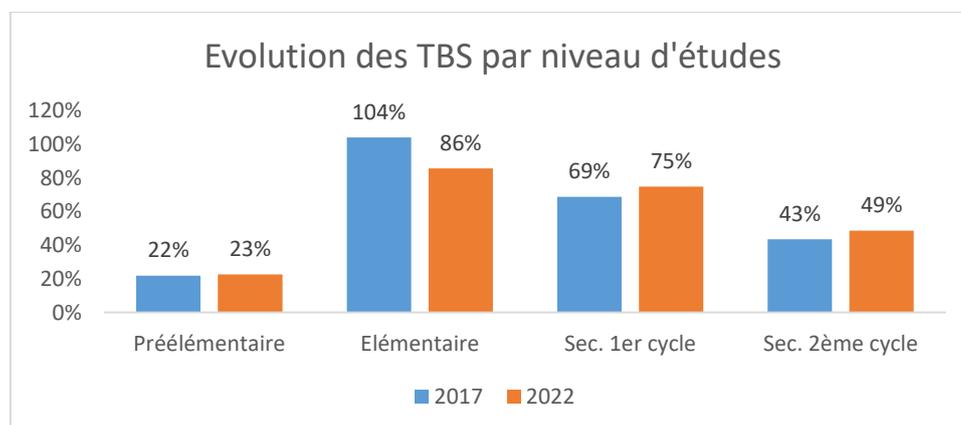
Cycles	Effectif	Population rapport pays	TBS calculé	Dans le Cadre partenariat provisoire	TBS avec population lissée
Préélémentaire	16 137	65 142	24,8%	24,8%	22,7%
Elémentaire	107 044	102 598	104,3%	102,2%	85,6%
Sec. 1er cycle	56 126	76 390	73,5%	73,5%	74,8%
Sec. 2ème cycle	29 074	57 205	50,8%		48,7%

Il est vrai que la réforme vise à terme, vers 2030, la suppression du CP1 mais, pour 2022, même s'ils sont légèrement inférieurs, les effectifs scolarisés à ce niveau d'études, comme le montre le tableau des effectifs par année d'études, restent équivalents aux autres années d'études. Autrement dit, en 2022, le CP1 est une année d'études qui doit être considérée comme encore complète et, de ce fait, la population de référence pour le calcul des TBS pour ce cycle doit être de six classes d'âge (6-11 ans). Cela étant, la valeur de ce TBS doit être relativisée et est sûrement légèrement sous-estimée. En effet, le calcul d'un TBS excluant le CP1, c'est-à-dire du CP2 au CM2 montre un taux de 88,4%, soit presque 3 points de pourcentage supérieur au taux précédemment calculé entre le CP1 et le CM2.

## Evolution des TBS

	TBS		Effectifs	
	2017	2022	2017	2022
Préélémentaire	22%	23%	13 825	16 137
Elémentaire	104%	86%	121 100	107 044
Sec. 1er cycle	69%	75%	44 410	56 126
Sec. 2ème cycle	43%	49%	22 508	29 074

Les effectifs totaux scolarisés sont passés de 201 843 en 2017 à 208 381 en 2022. Cet accroissement de 6 538 élèves (3%) n'est pas réparti de façon uniforme selon les niveaux d'études. En effet, ce sont les niveaux secondaires, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles, qui ont le plus augmenté tant en volume (respectivement de 26% et de 29%) qu'en pourcentage. De leur côté, les effectifs du préélémentaire ont augmenté de 17% sur la période. En revanche, les effectifs de l'élémentaire ont diminué de 14 056, soit une baisse de 12% qui se traduit par une diminution significative du TBS entre ces deux années puisqu'il passe de 104% à 86%, soit une diminution de 18%.



**Les TBS par genre et par île (en 2022)**

<b>Filles</b>	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
<b>Effectif</b>				
Préélémentaire	8 062	3 667	836	3 559
Elémentaire	53 214	22 202	4 925	26 087
Sec. 1er cycle	27 915	11 999	2 313	13 603
Sec. 2ème cycle	15 295	7 167	1 419	6 709
<b>Population</b>				
3-5 ans	34 710	14 746	2 811	17 153
6-11 ans	60 997	25 813	4 793	30 390
12-15 ans	36 638	16 698	2 703	17 237
16-18 ans	29 255	14 689	1 996	12 569
<b>Taux Brut de Scolarisation (TBS)</b>				
Préélémentaire	23,2%	24,9%	29,7%	20,7%
Elémentaire	87,2%	86,0%	102,8%	85,8%
Sec. 1er cycle	76,2%	71,9%	85,6%	78,9%
Sec. 2ème cycle	52,3%	48,8%	71,1%	53,4%

<b>Garçons</b>	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
<b>Effectif</b>				
Préélémentaire	8 075	3 763	887	3 425
Elémentaire	53 830	21 698	5 307	26 825
Sec. 1er cycle	28 211	11 621	2 442	14 148
Sec. 2ème cycle	13 779	6 735	1 190	5 854
<b>Population</b>				
3-5 ans	36 518	15 440	2 951	18 128
6-11 ans	64 020	26 909	5 065	32 045
12-15 ans	38 402	17 836	2 870	17 696
16-18 ans	30 496	16 207	2 082	12 207
<b>Taux Brut de Scolarisation (TBS)</b>				
Préélémentaire	22,1%	24,4%	30,1%	18,9%
Elémentaire	84,1%	80,6%	104,8%	83,7%
Sec. 1er cycle	73,5%	65,2%	85,1%	80,0%
Sec. 2ème cycle	45,2%	41,6%	57,1%	48,0%

#### 4. Les profils de rétention par cycle et par île

Niveaux	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
Elémentaire				
GS&CP1	100%	100%	100%	100%
CP2	86%	100%	64%	80%
CE1	78%	86%	69%	74%
CE2	81%	92%	63%	77%
CM1	83%	88%	65%	83%
CM2	81%	87%	56%	83%
Secondaire 1er cycle				
6ème	100%	100%	100%	100%
5ème	88%	87%	105%	86%
4ème	92%	91%	106%	91%
3ème	83%	82%	97%	82%
Secondaire 2ème cycle				
2nde	100%	100%	100%	100%
1ère	80%	81%	79%	80%
Term	80%	81%	64%	80%

#### 5. Les redoublements par genre et par île

##### *Pourcentages de redoublants (Filles)*

Niveaux	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
CP1	10,6%	13,1%	2,9%	10,4%
CP2	12,6%	11,8%	20,3%	11,9%
CE1	7,2%	2,7%	2,1%	11,8%
CE2	14,0%	16,7%	14,0%	11,3%
CM1	11,1%	14,7%	3,6%	9,3%
CM2	14,4%	5,3%	21,3%	19,6%
6ème	10,1%	6,6%	9,7%	13,2%
5ème	9,5%	5,7%	8,5%	12,9%
4ème	7,0%	4,0%	5,7%	9,9%
3ème	8,2%	5,5%	3,0%	11,6%
2nde	5,7%	5,5%	3,2%	6,5%
1ère	3,9%	3,9%	1,7%	4,4%
Term	23,6%	17,9%	24,4%	29,1%

Niveaux	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
Elémentaire	11,7%	11,0%	10,8%	12,5%
Sec 1er cycle	8,8%	5,5%	6,9%	11,9%
Sec 2è cycle	12,7%	10,1%	10,3%	15,9%

**Pourcentages de redoublants (Garçons)**

Niveaux	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
CP1	5,6%	0,0%	0,0%	11,0%
CP2	8,5%	0,0%	19,5%	13,6%
CE1	5,9%	0,0%	0,0%	12,1%
CE2	8,3%	0,0%	16,2%	13,7%
CM1	6,2%	0,0%	0,0%	11,9%
CM2	20,4%	17,7%	25,3%	21,9%
6ème	14,4%	8,8%	22,1%	17,6%
5ème	12,2%	7,8%	13,9%	15,5%
4ème	10,9%	7,2%	9,9%	14,2%
3ème	9,4%	8,5%	5,6%	10,8%
2nde	7,8%	7,6%	6,3%	8,4%
1ère	5,8%	6,5%	3,8%	5,5%
Term	23,6%	19,0%	24,2%	28,4%

Niveaux	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
Elémentaire	9,3%	3,1%	10,1%	14,1%
Sec 1er cycle	12,0%	8,1%	13,5%	14,8%
Sec 2è cycle	13,8%	11,9%	10,8%	16,6%

**6. Les effectifs des nouveaux entrants par année d'études**

Ensemble	Comores	Ngazidja	Mwali	Ndzuwani
GS	6 594	2 801	597	3 196
CP1	15 513	5 885	1 954	7 674
CP2	18 313	8 352	1 571	8 390
CE1	16 607	7 180	1 694	7 733
CE2	15 830	7 016	1 418	7 396
CM1	15 001	6 237	1 364	7 400
CM2	14 569	6 129	1 164	7 276
6ème	14 127	6 229	1 070	6 828
5ème	12 855	5 598	1 159	6 098
4ème	12 290	5 377	1 067	5 846
3ème	11 037	4 812	970	5 255
2nde	8 443	4 070	898	3 475
1ère	7 595	3 710	789	3 096
Term	9 200	4 595	648	3 957

## 7. Résultats à l'examen d'entrée en 6ème, session 2022

	Moyenne en Dictée		Moyenne en L. Française		Moyenne en Mathématiques		Moyenne en Eveil	
	F	M	F	M	F	M	F	M
<b>MWALI</b>	<b>8,18</b>	<b>6,93</b>	<b>10,00</b>	<b>8,95</b>	<b>11,41</b>	<b>11,18</b>	<b>14,33</b>	<b>14,21</b>
Privé	9,62	8,36	11,00	10,02	11,83	11,70	15,18	15,03
Public	6,75	5,50	9,01	7,88	10,99	10,66	13,48	13,40
<b>NDZUANI</b>	<b>10,63</b>	<b>9,90</b>	<b>10,49</b>	<b>9,99</b>	<b>12,81</b>	<b>12,83</b>	<b>14,41</b>	<b>13,95</b>
Privé	12,06	11,12	11,31	10,81	13,31	13,42	15,12	14,55
Public	9,12	8,63	9,64	9,12	12,29	12,20	13,67	13,32
<b>NGAZIDJA</b>	<b>7,64</b>	<b>5,65</b>	<b>9,34</b>	<b>8,21</b>	<b>9,88</b>	<b>9,69</b>	<b>14,92</b>	<b>14,32</b>
Privé	8,55	6,69	9,95	8,88	10,22	10,13	15,24	14,94
Public	6,74	4,61	8,73	7,54	9,55	9,26	14,60	13,70

